

**LA MIGRATION AFRICAINE
ETAT DES LIEUX
RESUME DU RAPPORT**

**Etude menée par :
ASIEDU, Alex**

**EZZINE, Abdelfattah
TANDIAN, Aly**

**RESUME PAR : COULIBALY, Oumoul Khaïry
Novembre 2016**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1.MIGRATIONS EN AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE	4
1.1 Bref historique	4
1.2 Aperçu sur les migrations en Afrique Orientale et Australe	6
1.2.1 En Afrique australe	6
1.2.2 Afrique Orientale	7
1.3 Politiques migratoires en Afrique australe et orientale	9
1.3.1 Politiques migratoires en Afrique australe	10
1.3.2 Politiques migratoires en Afrique orientale	11
1.4 Société civile et migration en Afrique orientale et australe	12
2MIGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST ET EN AFRIQUE CENTRALE	13
2.1 Les migrations ouest africaines	13
2.1.1 Etat des lieux des migrations en Afrique de l'Ouest ?	13
2.2 La question des diasporas et leurs rôles	15
2.2.1 Politique migratoire au sein de l'espace CEDEAO	16
2.2.2 Quelques actions de la société civile	17
2.3 L'Afrique Centrale	19
2.3.1 Profil migratoire de l'Afrique centrale	19
2.3.2 Politiques migratoires en Afrique centrale	20
3MIGRATIONS EN AFRIQUE DU NORD : MOBILITE ET ESPACES	22
3.1 L'émigration en Afrique du Nord	22
3.1.1 Mauritanie	23
3.1.2 La migration marocaine	25
3.1.3 La migration algérienne	29
3.1.4 La migration libyenne	33
3.1.5 La migration Egyptienne	34
3.1.6 La migration soudanaise	35
3.2 L'immigration en Afrique du Nord	39
3.2.1 Les nord-africains en Afrique du Nord	39
3.2.2 Les occidentaux en Afrique du Nord	40
3.2.3 Les subsahariens en Afrique du Nord	40
3.3 Bilan de l'action de la société civile	43
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	47

INTRODUCTION

Berceau de l'humanité, l'Afrique est historiquement une région d'intenses mobilités qui prennent des formes variées et des directions, échelles spatiales et rythmes divers. Ces dynamiques migratoires sont motivées principalement par des facteurs politiques, économiques, socioculturels et familiaux.

Ces migrations sont devenues un enjeu économique, social, culturel et géopolitique. En effet, souvent présentée comme un problème, notamment par le discours politique et médiatique, l'apport des mouvements migratoires au développement du continent africain, de même que la question du respect des droits humains, sont parfois omis.

C'est pour mieux comprendre ce phénomène migratoire et ses enjeux afin d'alimenter les discours et plaidoyer des organisations des migrants et de défenseurs des droits des migrants qu'une étude, intitulée « Migration africaine. Etats des Lieux, a été menée.

Commanditée par Made Afrique et exécutée par un groupe de trois (03) chercheurs universitaires, originaires de différentes sous-régions, cette étude est une analyse critique des travaux existants sur la question des migrations dans le continent africain, dans son ensemble.

Elle s'est intéressée plus à faire l'état des lieux de cette migration non seulement au sein du continent africain mais aussi vers d'autres continents selon la disponibilité des données.

Elle a en effet tenté de couvrir aussi bien les départs en migration que la question de la migration des non-africains vers le continent pour s'y installer ou en transit.

Elle a en outre analysé les politiques africaines migratoires pour faire un éclairage sur la gouvernance de la migration et les pratiques pouvant jeter les ponts entre la migration et le développement. L'action de la société civile et son impact sur les migrants et les politiques de migration a été objet, elle aussi de description afin de donner au lecteur une idée sur les handicaps à surmonter pour capitaliser le savoir, le savoir-faire et les expériences développées.

Pour faire cette analyse critique, les chercheurs se sont fondés sur les documents de sources variées, notamment la littérature scientifique, les rapports, les documents officiels et les accords internationaux.

Il ressort en somme de l'analyse de la documentation existante que la migration africaine varie selon les régions du continent, le profil des acteurs, les motivations, les facteurs d'attraction et de répulsion, entre autres. C'est ce qui ressort de l'analyse de la documentation des différentes régions étudiées.

Le rapport de l'étude est structuré en trois grandes parties : i) Migration en Afrique Orientale et Australe ; ii) Migration en Afrique de l'Ouest et du Centre ; iii) Migration en Afrique du Nord.

1. Migrations en Afrique orientale et australe

1.1 Bref historique

Les pionniers des migrations en Afrique orientale et australe sont les populations de l'ethnie Bantou, qui ont migré du Congo vers le bassin du delta du Niger, dans le Nigéria actuel. Ils ont été suivis par le groupe ethnique Luo de Bahr el Ghazel dans le Sud Soudan et les Ngonis de l'Afrique australe.

La migration des Bantou est considérée comme l'une des plus grandes migrations de l'histoire humaine.

De même, les régions d'Afrique orientale et australe entretenaient des liens commerciaux très denses avec des pays, de cultures et civilisations anciennes, comme la Perse, la Chine, l'Inde et l'Arabie.

Cette interaction entre les régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et d'autres régions à l'extérieur du continent provient en grande partie du réseau du commerce maritime. L'influence de ces pays éloignés peut être d'ailleurs observée aujourd'hui dans la langue, l'architecture et la culture de ces deux régions.

De même, le Ki-swahili, langue des régions côtières de l'Afrique de l'Est, contient des mots empruntés aux Persans et Arabes (Horton, 1991).

Ces deux régions étaient aussi l'un des principaux lieux d'approvisionnement et de vente d'esclaves pour les Arabes et d'autres groupes pendant l'ère pré-islamique. Mais les flux migratoires les plus importants ont commencé pendant les époques coloniales et postcoloniales.

Le mouvement des populations à l'intérieur et à l'extérieur des régions de l'Afrique de l'Est et d'Afrique australe s'est réalisé pour diverses raisons. Ces mouvements sont motivés par plusieurs raisons qui varient d'une époque à une autre.

Durant l'ère coloniale et postcoloniale, les travailleurs migrants en Afrique de l'Est provenaient des pays comme le Rwanda, le Burundi et la République Démocratique du Congo. Il y a eu également des migrations forcées avec des déplacements de populations pour travailler sur des projets ferroviaires au Kenya et dans les plantations de sisal en Tanzanie.

En Afrique australe, la main-d'œuvre minière en Afrique du Sud et dans les plantations au Zimbabwe et au Botswana provenaient de pays voisins comme le Mozambique, le Malawi, le Lesotho et la Zambie (Musonda, 2006).

La main-d'œuvre a aussi été attirée par les opportunités de travail dans les plantations de coton et de café et les activités pastorales en Ouganda, au Kenya, au Botswana, au Zimbabwe, en Tanzanie et en Afrique du Sud, (Musonda, op. cit.)

Selon Black et al., (2003b), en Afrique de l'Est, les lois du travail durant l'époque coloniale auraient imposé des modèles de migrations circulatoires avec des zones divisées en production et en reproduction. Par conséquent, de nombreuses familles africaines de la sous-région ont été transférées dans des réserves de main-d'œuvre où des hommes ont été recrutés pour travailler dans les villes et les plantations.

Ces mouvements migratoires se sont intensifiés et complexifiés au fil des années avec des motivations assez variées et des trajectoires diversifiées.

1.2 Aperçu sur les migrations en Afrique Orientale et Australe

La migration est une importante stratégie de subsistance pour beaucoup de ménages pauvres en Afrique de l'Est comme en Afrique australe.

En effet, elle joue dans ces régions un rôle important dans le développement socio-économique de ces régions. Cet apport économique important des migrations a motivé la création d'organismes régionaux dans le but d'encourager la libre circulation des biens et des personnes. Selon Crush et al. (2005), la migration en tant que phénomène est peut-être le facteur le plus important d'unification des pays et des groupes socioculturels.

1.2.1 En Afrique australe

Les mouvements migratoires contemporains reposent, pour certains pays émetteurs, sur des traditions anciennes et bien établies de migration de main-d'œuvre régionale vers les mines et les plantations. Alors que d'autres pays de la région comme l'Angola, l'Afrique du Sud et le Botswana ont souvent été récepteurs de ces migrants.

Tandis que des pays comme le Zimbabwe et la République Démocratique du Congo, pour leur part, ont été des pays de départ majeurs de réfugiés, notamment.

Comme dans de nombreuses régions du monde, la féminisation des migrations en Afrique australe a augmenté même si les hommes restent majoritaires. Non seulement le nombre de femmes augmente de façon continue mais également, elles migrent aussi bien comme personnes à charge que comme migrantes indépendantes à part entière (Dodson et al., 2008), motivées par des raisons économiques, principalement.

Les migrants de sexe masculin travaillent essentiellement dans les secteurs miniers et de l'agriculture dans les pays d'accueil. En effet, les secteurs des mines et de l'agriculture dans cette région d'Afrique australe ont été les principaux facteurs d'attraction pour les travailleurs migrants. Au début du XIX^e siècle, la découverte de minéraux tels que le diamant, l'or, le platine et le cuivre dans des régions comme Kimberley, Witwatersrand et Katanga a créé un besoin de main-d'œuvre pour

exploiter ces ressources. Les migrants travailleurs dans les mines ont été recrutés aussi bien à l'intérieur des pays qui disposaient de ces ressources qu'à l'extérieur, notamment au niveau des pays voisins.

Des travailleurs ont également été recrutés pour les plantations et les fermes commerciales dans des pays comme le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et le Botswana. Cette migration des travailleurs, essentiellement, masculins est décrite comme la forme la plus ancienne de migrations légales transfrontalières de main-d'œuvre dans la région jusqu'à aujourd'hui (Crush et al., 1992, Crush et James, 1995 et Jeeves & Crush 1997, cité par Crush et al., 2005).

1.2.2 Afrique Orientale

La région de l'Afrique de l'Est, comme d'autres régions du continent africain, a une longue histoire de mobilités des populations.

La région connaît différentes formes de mobilités avec des raisons diverses : la recherche d'emploi, le nomadisme et le tourisme, etc.

On note d'une part, des mouvements entre les pays de la région et vers d'autres régions africains pour travailler, par exemple, dans les plantations (coton et café en Ouganda), la mine (République Démocratique du Congo et Ouganda) et les mouvements saisonniers des communautés pastorales en Ouganda, en Tanzanie et au Kenya (Black et al. Op. cit.).

D'autre part, les mouvements faisant suite aux conflits civils et politiques, catastrophes naturelles, comme la sécheresse, et les mouvements transfrontaliers par des groupes ethniques qui ont été séparés par des délimitations coloniales.

Mais il faut noter que les pays de cette région affichent un faible taux d'émigration par rapport aux autres régions du continent.

Actuellement, le nombre de migrants en provenance d'Afrique de l'Est est estimé à moins de 7 millions dans le monde, (Martin et Bonfanti, 2015).

Selon ces auteurs, cela représente 2,2% de la population totale de la région, bien au dessous du taux de migration moyen mondial qui est de 3,3%.

Et plus des deux tiers se sont installés dans des pays voisins de la région et dans d'autres pays africains. Il s'agit ainsi essentiellement d'une migration Sud-Sud (Martin et Bonfanti, op. cit.).

Selon le rapport des Nations Unies (2003), seuls Djibouti et le Sud-Soudan ont environ 5%, ou plus, de leur population en migration.

Les mouvements de populations dans la région sont principalement alimentés par les guerres et les conflits qui découlent de bouleversements politiques et des tensions ethniques.

Toutefois, la recherche d'un emploi et d'une meilleure vie économique constituent également des raisons migratoires pour les populations de cette région, même si la migration de travail dans la région n'est pas aussi importante que dans l'Afrique australe voisine.

Les principaux pays d'émigration de la région de l'Afrique de l'Est sont des pays aux prises avec des conflits politiques et civils tels que la Somalie, le Burundi, le Rwanda, le Sud-Soudan et l'Érythrée (Black et al., op. cit.).

Ces auteurs affirment, par ailleurs, que bien que la migration internationale reste relativement faible dans la région, la Corne de l'Afrique reste une exception Au vu du nombre relativement important de ses ressortissants qui migrent vers les Etats-Unis (Éthiopie et Somalie), l'Europe (principalement pour Somalie) et au Moyen-Orient (principalement pour Somalie et le Soudan). On note également les mouvements de juifs Falachas vers Israël.

Les données statistiques sur le nombre de femmes dans ces migrations des populations de cette région restent rares. De ce fait, la compréhension globale des migrations féminines dans la région est très limitée, par rapport à la région de l'Afrique australe.

Néanmoins, on peut dire que les migrations dans cette zone se féminisent. Ce sont essentiellement les conflits et la recherche de meilleures opportunités d'emploi qui les motivent. Les femmes migrantes travaillent davantage dans des services

domestiques, tandis que les hommes travaillent dans le secteur de la construction et du bâtiment.

Bien que les données sur les flux transfrontaliers restent très insuffisantes, Dodson (1998) affirme que les femmes constituent le principal groupe impliqué dans la migration transfrontalière dans la région.

1.3 Politiques migratoires en Afrique australe et orientale

Les migrations à l'intérieur de l'Afrique Australe et Orientale et vers les autres régions du continent africain ont beaucoup augmenté au cours des trois dernières décennies. Plusieurs instruments législatifs et juridiques destinés à gérer les mouvements à l'intérieur de ces régions ont été mis en place.

Le COMESA

Le traité établissant le Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe (COMESA) a été signé en 1993 et ratifié en décembre 1994.

Le COMESA a mis en place des instruments juridiques régissant la circulation des personnes. Il s'agit, en effet, du Protocole sur l'assouplissement progressif en vue d'éliminer des obligations de visas entre certains pays et le Protocole sur la libre circulation des personnes, du travail, des services, le droit d'établissement et de résidence datant de 2001 et adopté en mai 2006. Ce protocole n'est pas ratifié par tous les Etats. En effet, depuis son adoption, seuls quatre pays (Burundi, Kenya, Rwanda et Zimbabwe) l'ont signé et seul le Burundi l'a ratifié (Pape Sakho, 2006).

La mise en œuvre effective de ce protocole dans sa totalité doit favoriser l'avènement d'un Marché Commun intégré.

Cependant, en plus d'un manque de volonté politique de la part de certains Etats, la discordance des législations nationales en matière de migrations au sein des Etats membres semble être une entrave à la mise en œuvre effective de ce protocole de libre circulation. Conscient de ce problème, le COMESA a adopté ce qu'elle appelle « la Loi modèle » sur l'immigration qui doit constituer un point de référence sur lequel les Etats membres peuvent se baser pour harmoniser leurs législations et pratiques

nationales en la matière, a affirmé le Secrétaire Général Sindiso NGWENYA¹ lors de la réunion de l'organisation datant du 16 mars 2011.

En effet, si la libre circulation des marchandises fonctionne plus ou moins bien, des efforts restent à faire sur la libre circulation des personnes.

1.3.1 Politiques migratoires en Afrique australe

La SADC

La Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), créée en 1992, a cherché à mettre en place un cadre harmonisé de gestion des migrations dans cette région. Le traité instaurant cette communauté comporte un Protocole sur la libre circulation (lancé en 1997, signé en 2005), mais qui n'est pas ratifié par tous les Etats. Cet organe régional a permis de mettre en place et de renforcer la coopération entre les nations de la région pour favoriser une intégration économique de celles-ci par la libre circulation des personnes, des capitaux et des produits de base. Selon Dodson et Crush (op. cit., 5), le traité de la SADC visait à «assurer le développement et la croissance économique, atténuer la pauvreté, améliorer la qualité de vie des populations d'Afrique australe et soutenir les personnes socialement défavorisées par l'intégration régionale ».

Dans son article 5 (2) (d), ce traité prévoit la libre circulation des personnes entre les frontières des pays de la région. Cet article stipule également que la communauté régionale développera des politiques visant à éliminer progressivement les obstacles à la libre circulation des capitaux et du travail, des biens et des services et de la population de la région.

Cependant, cette politique de libre circulation des personnes s'est confrontée à une opposition de certains pays, notamment par ceux qui sont économiquement plus développés. A titre d'exemple, les gouvernements d'Afrique du Sud et du Botswana

¹ Ces propos ont été tenus par le Secrétaire Général de l'organisation lors de la réunion du 16 Mars 2011 des Ministres de l'Immigration des pays membres du COMESA, tenue au siège de l'organisation à Lusaka, en Zambie. Cette réunion avait pour objectif de faire marcher le protocole sur la libre circulation des personnes entre les pays membres. <http://www.africa-eu-partnership.org/fr/newsroom/all-news/le-comesa-en-marche-vers-la-libre-circulation-des-personnes>

n'ont pas été en faveur du concept de « frontières ouvertes » promu par le Protocole de la SADC sur la libre circulation des personnes en Afrique australe.

En effet, en Afrique du Sud, des actes juridiques et des politiques ont été mis en œuvre par le gouvernement pour contrôler les flux de migrants venant des pays voisins.

Par ailleurs, la plupart des pays de la région ne fournissent pas de soutien aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Mais ils leur accordent les droits à la liberté de circulation et de travail. À l'exception du Mozambique et de l'Afrique du Sud, les demandeurs d'asile et les réfugiés dans la région sont tenus de demander un permis de travail avant de pouvoir travailler.

Toutefois, des évolutions sont notées dans certains pays, comme l'Afrique du Sud et le Zimbabwe.

On a assisté, en effet à une diminution des restrictions aux mouvements et renforcement de la coopération entre des pays de la région.

Mais malgré l'importance du phénomène migratoire dans la région, on ne dispose pas de données exactes et cohérentes sur la question.

Ce déficit a entravé la gestion et la mise en place effective d'une politique migratoire dans la région (Dodson & Crush, 2013).

Néanmoins, la région a tenté de mettre en place un dispositif permettant de réguler les mouvements migratoires.

1.3.2 Politiques migratoires en Afrique orientale

En plus du Protocole du COMESA, signé par quelques pays de cette région où se situe d'ailleurs le seul à l'avoir ratifié, à savoir le Burundi, il y a en Afrique orientale d'autres instruments régionaux de gestion des politiques de mouvements de population, comme le Protocole relatif à l'établissement d'un Marché Commun de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE²).

² Source : <http://www.eac.int/commonmarket/>

Ce Protocole, signé par les chefs d'Etat en novembre 2009, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et ratifié par les cinq pays partenaires que sont le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Il prévoit « quatre libertés » : la libre circulation des marchandises, de la main-d'œuvre, de prestation de service et du capital.

Le Protocole relatif au Marché Commun qui dispose d'une annexe sur la libre circulation des personnes, a instauré le droit d'entrée sans visa, le passeport CAE et l'abolition du permis de travail les Etats tels que le Kenya et le Rwanda.

1.4 Société civile et migration en Afrique orientale et australe

En Afrique orientale et australe, les groupes qui relèvent de la société civile comprennent les organismes professionnels, les institutions religieuses, les groupes de défense des droits des femmes et les organismes de bienfaisance. Cette société civile fait souvent le lien entre les gouvernements et les communautés qu'elles représentent. Ces acteurs de la société civile s'engagent dans la formulation des politiques liées aux migrations et apportent du soutien aux migrants, de différentes manières.

Certaines organisations de la société civile mettent en place des actions directes et services aux migrants, d'autres s'activent dans le plaidoyer, la formulation et la conception des politiques (Banulescu-Bogdan, 2011).

Les engagements de ces acteurs dans les migrations s'expliquent de la complexité de la migration, de ses perspectives et de ses défis que doivent relever les États et tous les acteurs qui s'intéressent à cette question.

En somme, les migrations contemporaines de populations dans les régions d'Afrique orientale et australe sont principalement motivées par les disparités économiques entre les pays et les bouleversements civils et politiques. Toutefois, une différence notable existe entre les deux régions dans la mesure où l'Afrique orientale reste moins touchée par les mouvements migratoires massifs.

Par ailleurs, malgré l'existence d'instruments régionaux, la liberté de circulation des populations n'est pas assurée, est même entravée, par certains pays, notamment les plus riches de la région.

2 Migrations en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale

2.1 Les migrations ouest africaines

Les statistiques les plus récentes indiquent qu'il y a dix fois plus de mouvements migratoires au sein de l'Afrique de l'Ouest que vers les autres pays, notamment occidentaux (Adepoju, 2002 ; Fall, 2003).

Si elles n'ont cessé de s'adapter aux aléas climatiques, environnementaux et politico-économiques de la sous-région, ces mobilités se sont structurées, depuis la fin des années 1960, autour de trois espaces principaux : un espace centre, un espace ouest et un espace est. À l'exception des mouvements de réfugiés, elles répondaient à des stratégies familiales de diversification des risques, et s'organisaient sur une base villageoise ou ethnique suivant les réseaux commerciaux souvent anciens.

Depuis le début des années 1990, selon Charrière et Frésia (2008), on assiste à une diversification des dynamiques migratoires inter-régionales, mais aussi à leur individualisation et leur précarisation.

2.1.1 Etat des lieux des migrations en Afrique de l'Ouest ?

L'Afrique de l'Ouest se caractérise par une croissance démographique soutenue et un dynamisme économique associé à un contexte socio-économique morose. Depuis 2005, la population régionale augmente rapidement, atteignant 301,4 millions d'individus en 2010, avec une moyenne d'âge de 18 ans.

La plupart des mouvements de population sont de nature intra-régionale. Les chiffres montrent que 84% des flux migratoires en Afrique de l'Ouest ont pour destination un autre pays de la région ; un chiffre sept fois plus élevé que celui des flux vers les autres régions du globe. Seuls quatre pays ont un pays de l'OCDE comme première destination d'émigration : le Portugal pour le Cap-Vert et la Guinée-Bissau, l'Espagne pour la Gambie et les États-Unis pour le Nigeria.

Dans la plupart des cas, le premier pays d'origine des émigrants de la région est un autre État ouest-africain à l'exception du Cap-Vert où la communauté émigrée vient principalement de São Tomé et Príncipe (Devillard et al., 2015).

- Trois pôles d'immigration intra-régionale sont notés :

Dès la fin des années 1960, trois sous-systèmes migratoires structurent la circulation régionale et démontrent la permanence, malgré les bouleversements politiques liés à la décolonisation, des réseaux d'échanges pré-coloniaux :

- Le sous-espace Est regroupe les pays limitrophes du Golfe de Guinée autour de l'économie avancée du Nigéria. Les réseaux d'échanges et de solidarités Haoussa, Ibo et Yoruba structurent les déplacements dans ce périmètre, qui s'intensifieront autour du boom pétrolier que connaît le Nigéria dans les années 1970-80.
- Le sous-espace Centre forme un couloir de migration important en direction des économies fortes de la Côte d'Ivoire et du Ghana. L'or, le cacao et le café ont assuré l'avenir de ces deux pays côtiers et généré des déplacements importants de main-d'œuvre, aussi appelés « fronts pionniers », venus du Nord (Burkina-Faso, Mali). Au nord de cet espace, le commerce du bétail engendre aussi de nombreuses migrations saisonnières.
- Le sous-espace Ouest, autour du Sénégal, attire des migrations temporaires grâce à ses bonnes écoles et universités, mais aussi des migrations plus durables grâce à sa stabilité politique et son ouverture sur les marchés européens. Les réseaux marchands Dioula, Peul et Maure y sont bien implantés ainsi que le réseau autour de la culture de l'arachide.

- Trois destinations extra-régionales

Pôle d'immigration, l'Afrique de l'Ouest est aussi un espace d'émigration : émigration des populations des zones intérieures vers les zones côtières, mais aussi émigration plus lointaine vers d'autres pays d'Afrique et vers les pays occidentaux :

- Vers les autres pays d’Afrique sub-saharienne : s’inscrivant dans l’héritage des déplacements de population opérés sous la colonisation, les migrations ouest-africaines vers d’autres régions d’Afrique se dirigent principalement vers le Sud, dans des pays où se trouvent des migrants ouest-africains déjà installés depuis la période coloniale (Gabon, Congo, Cameroun, Centrafrique).

- Vers les autres pays d’Afrique sub-saharienne : après une longue période de déclin, les anciennes mobilités transsahariennes vers le Maghreb connaissent un nouvel essor à partir des années 1970. Le développement du secteur pétrolier en Libye et en Algérie suscite des mouvements importants de travailleurs ouest-africains et soudanais, souvent saisonniers et irréguliers tandis que le Maroc attire de nombreux étudiants musulmans ouest-africains.

- Vers les anciennes puissances : jusqu’à la fin des années 1980 – avant l’établissement d’un visa d’entrée – les migrations ouest-africaines vers les pays occidentaux se dirigent essentiellement vers les anciennes métropoles colonisatrices (France, Grande-Bretagne, Portugal) et s’effectuent par voie maritime et aérienne. Ces migrations sont essentiellement masculines et peu qualifiées mais deviennent ensuite plus durables sous l’effet des politiques de regroupement familial, tout en s’élargissant aux étudiants, aux personnes qualifiées et aux femmes.

2.2 La question des diasporas et leurs rôles

Le rôle de la diaspora dans les relations de coopération est sorti renforcé des débats de ces dernières années tentant d’éclairer la coopération internationale et de trouver une place stratégique aux migrants restant à l’étranger.

Trois contributions majeures des diasporas peuvent être distinguées :

Investissement de capital financier

Plusieurs études ont montré que de nombreux migrants originaires de l’Afrique de l’Ouest contribuent à la mise en place d’infrastructures économiques, sociales et culturelles dans leur pays d’origine.

Coopération décentralisée

Elle est un autre domaine dans lequel les migrants jouent un rôle important. Dans certains cas, par des initiatives de jumelage, ils ont pu favoriser le rapprochement des peuples sur la base de l'amitié et de l'échange culturel.

Mise à disposition de capital humain et social

Dans les dernières années, des réseaux d'expatriés intellectuels se sont créés dans le but d'aider au développement des pays d'origine. Ceci représente une alternative aux retours temporaires entrepris par des professionnels émigrés afin d'apporter leur expertise. Ces initiatives sont en grande partie facilitées par l'expansion des Technologies de l'Information et de la Communication.

Ainsi de nouveaux concepts ont fait apparition comme celui du codéveloppement qui vise à un développement du pays d'origine et du pays d'accueil en impliquant les personnes et les groupes qui relèvent des deux contextes (Savina Ammassari, 2004).

2.2.1 Politique migratoire au sein de l'espace CEDEAO

La Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée par le Traité de Lagos du 28 Mai 1975, dans le but d'unir et de renforcer la coopération et la solidarité entre pays divisés depuis les indépendances (Monzala, 2009).

La CEDEAO avait, dès le départ, comme ambition de devenir la seule communauté économique de la région aux fins de l'intégration économique et de la réalisation des objectifs de la Communauté Economique Africaine (CEA). Dans cette perspective, la libre circulation des personnes et des biens devient un des préalables indispensables. C'est à cet effet que le Protocole relatif à la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement a été instauré le 29 Mai 1979.

Ce Protocole avait le mérite de fixer un délai de 15 ans pour sa mise en œuvre en trois étapes : la première correspond au droit d'entrée et à l'abolition du visa et à la libre circulation (1980-1985) ; la deuxième renvoie à l'application du droit de résidence (1985-1990) ; la troisième étape était relative au droit d'établissement (1990-1995).

Les Etats se sont également engagés à prendre, au niveau national, des dispositifs

nationaux pour assurer l'application effective de ces instruments juridiques de la CEDEAO (Sakho, op. cit.).

La CEDEAO a mis en place d'autres dispositifs tels que l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) qui a été créée par le Traité du 10 janvier 1994 et qui réunit huit Etats de cet espace que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Son objectif est de renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché commun ouvert et concurrentiel.

L'idée est de créer un cadre juridique, économique et harmonisé basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et le droit d'établissement des citoyens exerçant une activité indépendante ou salariée, un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune (Sakho, op. cit.).

Mais malgré tout ce dispositif, les tracasseries au niveau des frontières constituent encore un véritable obstacle à la libre circulation des personnes.

En outre, ce dispositif régional n'est pas toujours en adéquation avec les lois nationales des Etats membres, qui, rappelons-le, ont un pouvoir discrétionnaire concernant l'application des instruments juridiques de la CEDEAO.

2.2.2 Quelques actions de la société civile

La question des migrations dans cette région a fortement mobilisé la société civile nationale, régionale et internationale. Quelques actions peuvent être citées :

- Assistance humanitaire fournie aux migrants interceptés en mer par les organisations nationales de la Croix Rouge (Espagne, Sénégal, Mali, Burkina) ;
- Assistance au retour et à la réintégration des expulsés de l'Europe fournie par CARITAS, GRDR, PARI, GRED (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina-Faso).
- Emergence et multiplication d'associations locales et de groupements d'intérêts économiques, constitués par les migrants expulsés pour l'aide à la réinsertion et la sensibilisation (Sénégal, Mali,

Mauritanie) ou par les mères et épouses de « victimes » ou de « disparus ».

▪ **Lutte contre la traite des humains :**

- Plan d'action du forum de la société civile euro-africaine de Lisbonne (2007) en matière de traités des humains, avec une attention particulière pour le trafic des femmes et des enfants ;
- Organisation de débats publics, distribution d'outils didactiques, réinsertion des victimes de la traite des humains par la société civile à l'échelle nationale ;
- Plan d'action développé par Anti-slavery International ;
- Actions des organisations locales dans ces différents pays.

▪ **Campagne de sensibilisation**

- Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest section Côte d'Ivoire (FOSCAO-CI) a organisé une formation sur « libre circulation des personnes et des biens, le droit de résidence et d'établissement dans l'espace CEDEAO » :
 - Politique de promotion du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens, le droit de résidence et d'établissement ;
 - Fluidité routière et libre circulation des personnes et des biens en Côte d'Ivoire : enjeux et défis ;
 - La surveillance du territoire et la protection des droits de migrants.
- Convention Actions Transnationales pour l'amélioration des conditions socioéconomiques et le développement de la société civile en Afrique occidentale et des organisations de la société civile de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger et du Sénégal, ont organisé un atelier de sensibilisation sur "Migrations, développement et coopération en Afrique de l'Ouest" avec le soutien des ONG espagnoles (Plateforme 2015, Habitafrica, ACSUR et ACPP), l'Agence Espagnole de

Coopération Internationale pour le Développement, le GRDR et l'Université de Ziguinchor.

- Etc.

2.3 L'Afrique Centrale

2.3.1 Profil migratoire de l'Afrique centrale

L'Afrique centrale, comme les autres régions du continent, a une tradition migratoire ancienne qui se caractérise par des schémas et dynamiques intra et interrégionaux et internationaux divers.

En Afrique centrale, s'opposent deux zones transfrontalières. L'une, nommée « triangle de la mort », regroupe le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique. Cette région est soumise aux menaces de toutes natures (conflits, trafic d'armes, coupeurs de routes, etc.). L'autre appelée « triangle de l'opulence » formée par le Sud-Cameroun, le Nord-Gabon et la partie continentale de la Guinée Équatoriale. Celle-ci bénéficie d'une stabilité relative. La population qui vit dans cette localité jouit non seulement de la stabilité politique, mais profite aussi du différentiel des prix et des produits existant d'un côté ou de l'autre des frontières. L'effervescence des échanges transfrontaliers dans le triangle d'opulence est ancienne. C'est dans ce contexte socio-spatial que se sont développées les migrations intra-régionales, inter-régionales et internationales pays (DRC, 2007).

Mais à la différence des autres régions africaines, les migrants originaires de cette région sont installés plus en dehors de l'Afrique (39 %) que dans le continent (38 %) ou même à l'intérieur de la région (23 %) (FIDA, 2007).

En effet, les migrations en Afrique centrale, comme le montre un rapport de l'OIM de 2011, semblent différentes de celles Afrique de l'Ouest, par exemple. En effet, seul un immigré sur deux au Cameroun et en RDC, par exemple, est africain et seulement 7 % de ces derniers sont originaires d'Afrique centrale, tandis que le ratio des immigrés de l'Afrique de l'Ouest par rapport à l'ensemble des immigrés dans les 15 pays de la CEDEAO et la Mauritanie est de 83 %. Autrement, les populations de l'Afrique

centrale migrent davantage à l'extérieur de la région, contrairement à celles originaires d'Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, comme pour l'Afrique de l'Ouest, certains pays d'Afrique centrale, comme le Cameroun ou la République démocratique du Congo, ont été sur la période 1960-1980 principalement des pays d'immigration. A partir de 1980, il semble se produire une rupture dans la situation migratoire de ces deux pays d'Afrique centrale. En effet, de pays d'immigration, ils sont tendanciellement passés à des pays d'émigration, certainement sous l'effet de la crise, de la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et d'autres facteurs comme les conflits armés et les rébellions notamment en République Démocratique du Congo (RDC). Toutefois, l'intensité de ce phénomène, surtout à partir de 2000, pour ces pays est relativement plus faible que celle constatée au niveau des pays de la CEDEAO et la Mauritanie.

La situation migratoire présente en outre des différences significatives au niveau des différents pays de la région. Par exemple, l'immigration au Cameroun est essentiellement d'origine africaine (93,5 %) dont 62,3 % en provenance de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO et Mauritanie) et 30,6 % d'Afrique centrale.

Selon le Centre sur la migration de l'Université de Sussex (2007), on dénombrait 170 363 émigrants Camerounais dans le monde en 2000, dont 12,3 % résidaient dans les pays de la CEDEAO et la Mauritanie tandis que la proportion des ressortissants des pays de la CEDEAO parmi les immigrés au Cameroun était de 60,4 %.

Les émigrés congolais étaient quant à eux au nombre de 821 057 dont seulement 1,9 % résidaient dans les pays de la CEDEAO. Inversement, la proportion des ressortissants des pays de la CEDEAO dans la population d'immigrés en RDC est de 9,6 %.

2.3.2 Politiques migratoires en Afrique centrale

Les frontières des États de l'Afrique centrale sont les lieux où s'exprime encore le nationalisme. Ces Etats ne semblent pas s'adapter à la théorie du *debordering* (effacement des frontières) qui décrit les progrès des relations de part et d'autre d'une frontière évoluant vers l'ouverture.

C'est dans la logique de favoriser la libre circulation des personnes et des biens et entre ses frontières et l'intégration économique que le traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a été mis en place en 1983 par les dix chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres. Il regroupe l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe et le Tchad.

En effet, la décision n° 03/CCEG/VI/90 du 26 janvier 1990 relative à la libre circulation de certaines catégories de personnes à l'intérieur de l'espace communautaire a été adoptée, soit 7 ans après la création de la communauté. L'article 40 du traité constitutif de la CEEAC indique que « les citoyens des États de la CEEAC sont considérés comme des ressortissants de la communauté » (article 40 du traité de la CEEAC). Cet article invite les États membres à faciliter la liberté de circuler et le droit d'établissement des personnes.

Cette région dispose également d'une autre entité, la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC), dont l'un des objectifs est de favoriser la libre circulation des personnes et la création d'un marché commun facilitant les échanges entre les pays membres.

La CEMAC semble davantage s'aventurer que la CEEAC sur la voie d'une mise en œuvre communautaire de la libre circulation des personnes et des biens au sein de son espace. En effet, à la suite du traité du 16 mars 1994 qui institue la CEMAC, la convention du 5 juillet 1996 affirme que « l'union constitue un seul territoire douanier à l'intérieur duquel la circulation des personnes, marchandises, biens, services, et capitaux est libre » (article, 27 du traité de la CEMAC).

Ce principe a malheureusement été différé ad vitam aeternam face aux réticences des États signataires de ce texte.

Cependant, malgré l'existence de ces cadres, la libre circulation dans cet espace communautaire reste encore aujourd'hui à l'état de projet non accompli totalement, se faisant sous une configuration à géométrie variable avec des avancées au sein de

quelques pays tandis que des freins se manifestent dans d'autres qui adoptent des mesures restrictives limitant les perspectives de sa réalisation.

La libre circulation des personnes au sein de cet espace bute ainsi sur un déficit en matière de gouvernance globale et cohérente et à l'existence de discontinuités d'actions entre le niveau communautaire et le fonctionnement au sein des Etats membres (Sakho, op. cit.).

3 Migrations en Afrique du Nord : mobilité et espaces

3.1 L'émigration en Afrique du Nord

La migration en Afrique du Nord³ présente quelques similitudes avec les autres régions africaines. Toutefois, elle a sa singularité mondiale et africaine et selon les époques. En effet, à la différence majeure du reste de l'Afrique, de cette région, surtout de l'espace Maghreb arabe à proximité de l'Europe, ce qui en fait le passage obligé pour toute tentative de migration vers l'Europe, surtout ces dernières décennies.

Historiquement arabo-arabe, cette migration est devenue une mobilité de travail avec l'avènement du colonialisme et l'instauration de nouveaux territoires et a changé de directions, allant de l'axe Ouest-Est (aire arabo-musulmane) à l'axe Sud-Nord (Afrique du Nord-Europe).

Ce processus de redéploiement vers l'Europe va continuer et se renforcer avec la création des Etats post-coloniaux, et suivant les relations entre pays colonisateurs et pays colonisés. En effet, une fois la région indépendante, le mouvement migratoire s'oriente vers l'autre rive méditerranéenne.

Mais pendant la période des indépendances, cette migration été organisée par l'ancienne puissance coloniale et avait une connotation politique.

En effet, les migrations marocaines, algériennes, tunisiennes, etc., se sont davantage dirigées vers la France.

1 ³ Nous entendons par Afrique du Nord, les pays suivants : Mauritanie, Maroc, Algérie, Libye, Tunisie, Égypte et Soudan.

En revanche, pour la migration égyptienne et soudanaise, la destination de prédilection a été, avant les révolutions militaires, les pays anglo-saxons ; entre autres le Royaume Uni (l'Angleterre essentiellement), alors qu'ils étaient avant plus orienté vers les pays du Golfe.

3.1.1 Mauritanie

Depuis son indépendance en 1960, la Mauritanie a connu d'intenses mouvements migratoires. Les premiers flux migratoires sortants du pays ont commencé pendant les années 1970 sous effet de plusieurs facteurs, à savoir la dégradation du système agro-pastoral provoquée par de sévères et fréquentes sécheresses entraînant une grande pauvreté accompagnée du chômage.

Ces flux ont été principalement orientés vers les pays africains, en effet, on estime à 73,4%, le taux de migrants mauritaniens qui vivent dans d'autres pays africains et en particulier dans l'Afrique de l'ouest, comme en Côte-d'Ivoire (25,2%), le Mali (20,2%), et la Gambie (10,1%). Le Sénégal a aussi été l'un des principaux pays africains de destination des Mauritaniens, cependant le conflit de 1989 a fait changer la donne (Ould Jiddou Fah, 2010).

En effet, à la suite de ce conflit avec le Sénégal, la migration mauritanienne s'est orientée vers les pays du Golfe et la Libye suite aux possibilités d'emploi proposées par ses pays producteurs de pétrole ainsi que les pays européens.

La destination des pays du golfe s'est accrue grâce surtout aux politiques occidentales austères. Ce qui a fait régresser la France (ancien pays colonisateur) à 6,9% contre 10,1% pour l'Arabie Saoudite. Cette dernière reste la destination majeure pour les Mauritaniens qui émigrent vers les pays du Golfe (12,1%).

La caractéristique principale de cette destination est l'attrait d'ordre spirituel auprès des lieux Saints de la Médine et de la Mecque en Arabie Saoudite ainsi que les salaires proposés. Les migrants sont souvent des adultes avec une dominance de femmes, qui partent en période de pratique de la « Oumraa » (visite de la Mecque hors du moment de pèlerinage) et souvent ne rentrent pas au pays.

Depuis 2008, la Chine est devenue une nouvelle destination au sein de la région d'Asie suite au développement du commerce avec ce pays au cours des dernières années.

Les migrants mauritaniens présentent un profil variés et semblable à ce qu'on observe dans les autres pays africains.

En effet, la majorité de ces migrants sont des hommes (67,6%), dont le niveau d'éducation est faible, pour la majorité d'entre eux.

Ce pays connaît également une migration estudiantine. En effet, Selon les données de l'UNESCO (2008), 2.664 nationaux mauritaniens ont suivi des études à l'étranger ce qui correspond à un taux de mobilité vers l'étranger de 28 %. Les contingents d'étudiants mauritaniens les plus importants sont installés au Maroc, en Algérie, au Sénégal, en Tunisie et en France (Ministère de l'Education nationale, RIM, 2008).

La Mauritanie compte également une importante communauté de réfugiés installés dans d'autres pays africains et dans le reste du monde, notamment la France. Il est à noter que le nombre de Mauritaniens résidant à l'étranger ne prennent pas en compte les 25.000 réfugiés ou plus vivant encore au Sénégal. De nombreux migrants mauritaniens sont des réfugiés.

En effet, selon le HCR, cité par (Ould Jiddou Fah, op. cit.) le nombre de demandeurs d'asile mauritaniens à l'étranger étaient estimés en 2005 à 33 955, dont un nombre important résidait au Sénégal.

Selon toujours les mêmes sources, leur nombre de réfugiés mauritaniens en Europe et en Amérique du Nord s'est accru ces dernières décennies.

La Mauritanie est également touchée par le départ de migrants sans-papiers, depuis le début des années 80. Mais, il n'est pas aisé d'obtenir une estimation du nombre de Mauritaniens résidant à l'étranger de manière irrégulière. Cependant certaines

données partielles et éparpillées sont disponibles ainsi que des informations qualitatives permettent de cerner en partie cette question.

Pour la gestion des migrations, la Mauritanie compte plusieurs structures administratives logées dans différents ministères, à leur tête se trouvent les ministères de l'Intérieur et de la décentralisation et de la défense nationale auxquels s'associent les ministères de l'emploi, de la formation professionnelle et des technologies nouvelles et le ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille.

Ce qui constitue un obstacle à la mise en place d'une politique claire et une gouvernance cohérente. Les travaux de Ousmane Wague (2015) nous renseignent que les politiques migratoires en Mauritanie sont marquées par :

- Des lacunes statistiques ;
- L'irrégularité et de la subjectivité des données collectées par voie d'enquête et de recensement et qui ne sont pas actualisés pendant des années ;
- Dans la stratégie nationale pour une meilleure gestion de la migration, il est révélé explicitement que « Jusqu'à présent il n'existait quasiment aucune information relative à la diaspora (situation géographique, effectif, conditions de vie, etc.).

Cette situation ne permet ni une visibilité de la question de migration ni la formulation d'une véritable politique nationale pour son traitement et sa gestion, bien que le pays reste un bassin de migration et un carrefour pour des migrants et candidats à la migration d'origine diverse.

3.1.2 La migration marocaine

Le Maroc est un pays au carrefour des mobilités transméditerranéennes de tous les horizons. La migration à partir de ce pays présente des caractéristiques diverses. Elle est essentiellement concentrée en Europe.

Si la France s'impose comme le premier pays d'accueil des marocains, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, les Pays bas, par exemple, ne sont pas en reste.

Si la migration marocaine vers les pays arabes a connu un certain élan au début des années 80, elle n'a pas pu se développer selon le modèle établi en Europe. La majorité des migrants dans ces pays arabes sont seuls, car le regroupement familial est très contrôlé et les conditions de vie ne le favorisent pas.

Cette migration a débuté durant la colonisation, comme migration de travail. Elle a été vécue comme une expatriation périodique (mobilité saisonnière, de courte durée, ou autre) ou de longue durée. Mais cette migration n'était pas encadrée par des lois spécifiques.

Avec l'indépendance, elle s'est développée dans le cadre d'accords entre Etats. De ce fait, chaque pays européen, suite à des accords⁴ demandant de la main d'œuvre marocaine, avait ses marocains : la France a le Souss (sud marocain), la Hollande a eu le Rif (le Nord), l'Italie a la plaine atlantique centrale dont le chef-lieu est Fkih Bensaleh, etc. A cette époque les migrants étaient des travailleurs pour une période donnée.

Mais suite à la crise pétrolière de 1973, le chômage a frappé la main d'œuvre non qualifiée et les pays de l'Europe de l'Ouest ont fermé leurs frontières pour cette catégorie de migrants. Cette fermeture des frontières et l'instauration du regroupement familial ont favorisé l'installation durable et l'éloignement du retour au pays.

Cette migration vers l'Europe continue encore aujourd'hui mais souvent à travers des voies irrégulières. En effet, en raison de l'importance du chômage des jeunes, de l'attrait encore présent de l'Europe, de la proximité du pays avec les côtes européennes, notamment espagnoles, le Maroc compte un nombre important de ses ressortissants vivant en situation irrégulière en Europe.

Les Marocains en situation régulière qui ne représentaient, d'après les statistiques officielles en Espagne, par exemple, que 5817 personnes en 1985, ont vu leur nombre

⁴ Des accords ont été signés entre le Maroc et l'Allemagne de l'Ouest (1963), la France (1963), la Belgique (1964) et la Hollande (1969).

augmenter rapidement pour atteindre, selon l'Institut National Espagnol de la Statistique, 378.979 en 2003 et 511 294 en 2005. Le stock des Marocains a ainsi augmenté plus de 87 fois en l'espace de 20 ans. La politique des quotas et surtout les différentes opérations de régularisation ont engendré des flux relativement importants de migrants Marocains à destination de l'Espagne.

La migration marocaine s'est aussi fortement féminisée. Favorisée, au début dans la politique du regroupement familial, la migration féminine marocaine s'est diversifiée avec les mouvements de femmes « seules » vers l'Europe mais aussi les pays du Golfe.

La migration de mineurs marocains non accompagnée est aussi un phénomène qui a pris de l'ampleur au fil des années. Ce sont de jeunes qui partent de façon isolée de leur propre gré (pour les enfants de la rue) ou avec le soutien de leurs familles (dans le cadre de réseaux de trafic des personnes) qui profitent des lois spécifiques aux mineurs non-accompagnés en Europe (Péraldi, 2013). Si l'Espagne, la France, et l'Italie ont été les premières destinations, ces derniers temps, les pays scandinaves attirent aussi ces mineurs. Selon un rapport du Gatestone Institute en Suède, quelques 381 enfants marocains non-accompagnés, avec un chiffre de 200 mineurs marocains rien qu'à Stockholm, sont classés comme des réfugiés sur un total de 7000.

Les migrants marocains se sont aussi dirigés vers l'Afrique en général et l'aire subsaharienne en particulier, à travers l'histoire. En effet, depuis le milieu du XIXème siècle, des réseaux maroco-africains se sont développés dans les grandes villes sur les routes de commerce. Ainsi, plusieurs familles marocaines sont installées là où le commerce, la religion, les relations sociales, etc., leur sont propices.

Après les indépendances, en plus des destinations dites classiques, comme la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, les migrants marocains commencent à découvrir d'autres pays africains. La Côte d'Ivoire a connu une migration intense des Marocains dans les années 80. Depuis, cette migration n'a cessé de se développer dans d'autres pays, comme la Gambie, le Niger, la Guinée Equatoriale, le Gabon, l'Afrique du Sud et depuis 2015 le Bénin.

L'Afrique subsaharienne attire également les étudiants marocains, cela, depuis très longtemps. En effet, on peut noter la présence importante d'étudiants marocains dans les universités sénégalaises, principalement l'université Cheikh Anta Diop.

Les Marocains se dirigent également vers l'Amérique du Nord, en effet, la communauté marocaine est la 1^{ère} communauté maghrébine au Canada, elle est évaluée à 44.630 personnes sans compter que les Marocains vivant aux Etats-Unis sont estimés à 66.352⁵.

Il faut également noter que la migration marocaine commence à émerger en Amérique Latine et surtout au Mexique. Cette migration, comme celle du Canada et USA, est une migration de personnes ayant des qualifications au-dessus de la moyenne nationale marocaine.

Pour les transferts d'argent courants des migrants marocains, ils sont destinés aux ménages, (Direction des statistiques, 2000) représentent une partie des transferts inscrits dans la balance des paiements, et profitent aux ménages sous forme de créations d'emplois et de distributions de salaires, leur apport des transferts seraient, donc, à l'origine d'une baisse du taux de pauvreté au Maroc de 23,2% à 19% ; autrement dit, 1,2 millions de Marocains auraient échappé à la pauvreté grâce au soutien financier des émigrés opéré sous forme d'investissements et de divers transferts. Cette « manne migratoire », qui représente 5,6% du PIB, 43% des exportations et 117% des recettes touristiques, selon cette enquête.

Le Maroc s'est placé à la troisième position en termes de transferts d'argent de ses ressortissants à l'étranger en 2014. Ces transferts des Marocains d'Europe vers le royaume ont atteint 6,2 milliards de dollars en 2014. Le Maroc est précédé dans ce classement par le Niger et la Chine. Les Marocains de France ont transféré en 2014 environ 2 milliards de dollars vers leur pays d'origine, ceux d'Espagne 1,7 milliard de dollars et les migrants marocains d'Italie 959 millions de dollars, d'après le même rapport. Les observateurs déplorent toutefois que ces transferts, destinés principalement aux familles restées aux pays, continuent à être surtaxés. Pour

⁵ L'ACS et le « long formulaire » sont basés sur des échantillons. Pour cela les chiffres sont estimés et non des données exactes.

transférer par exemple de l'argent de Paris vers Rabat, il faut payer une taxe évaluée à 9,8% du montant envoyé.

Pour la gestion politique des migrations au Maroc, le Maroc s'est intéressé, depuis 1970 à sa communauté résidant à l'étranger et l'a intégrée dans ses préoccupations politiques (discours royaux, création d'instances s'occupant de la migration en plus des instances classiques, etc.). Aujourd'hui, le Maroc s'est doté d'une stratégie nationale de la migration dont le fer de lance est la nouvelle politique migratoire⁶. Il compte aussi, à côté du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et du Ministère de l'Intérieur, d'un ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la migration. Ces instances gouvernementales sont doublées d'organismes constitutionnels dont la plus ancienne est la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidants à l'Etranger (avec le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME), créé en 2007 à l'issue d'un débat national sur la migration avec la participation des concernés.

3.1.3 La migration algérienne

Plusieurs chercheurs et spécialistes de la migration algérienne déclarent que l'analyse détaillée des caractéristiques de l'émigration algérienne du point de vue de sa démographie, de la diversité des pays de destination et de son insertion dans le marché du travail se heurte à des difficultés d'ordre statistique et méthodologique⁷. Cependant, ils reconnaissent que cette migration a sa spécificité du point de vue de sa relation avec le pays colonisateur ; à savoir la France. Considérée, comme territoire français outre-mer, l'Algérie a connu une migration précoce qui datait de la moitié du 19^{ème} siècle vers la France. Ni Français, ni étrangers jusqu'en 1962, les Algériens ont

⁶ Plusieurs études et manifestations académiques ont été organisées par l'appui du Ministère chargé des MRE ou d'instances officielles chargées du dossier de la migration comme le CCME, la FH2MRE ... Et ce, pour développer une politique migratoire nationale. Voir à titre d'exemple l'étude intitulée « Traite transnationale des personnes Etat des lieux et analyse des réponses au Maroc » ; réalisée en partenariat entre l'OIM et le Ministère de la Justice marocaine. Lien suivant :

https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/activities/countries/docs/Traite_Transnationale_des_personnes_%20Etat_des_lieux_et_analyse_des_r%C3%A9ponses_au_Maroc.pdf

⁷ Ils notent l'hétérogénéité de la définition légale de l'émigré/immigré à partir de la nationalité, du lieu de naissance. A cela s'ajoute le cas des rapatriés de l'Algérie à la veille de l'indépendance (commune dite « pieds-noirs »), évalués à 1 million en 1962, considérés par certaines ressources statistiques comme des immigrés contrairement à l'Algérie et la France ... Sans oublier les données statistiques éparses et non actualisées ...

été tour à tour "indigènes", "sujets français" puis "Français musulmans d'Algérie", avant de devenir des Migrants algériens tout court.

La migration algérienne n'est pas vraiment intermaghrébine, elle ne représente que 1,69% des algériens résident à l'étranger. Les chiffres, peu précis, indiquent que 20.000 se sont établis au Maroc et 10.000 en Tunisie entre 1990 et 2013. Ces algériens représentent les communautés d'étrangers les plus nombreuses dans les deux pays. Ils bénéficient des possibilités qu'offre la loi d'établissement au Maghreb.

La guerre civile (1991-2001)⁸ conjuguée à la crise sociale et économique (chômage, baisse des prix du pétrole qui reste la manne financière, éclatement de dossiers de corruption, situation sécuritaire précaire, mouvements de contestation, etc.) a nourri le phénomène migratoire.

Si l'Europe, et notamment la France, reste la destination principale des migrants algériens, d'autres destinations sont également à noter, suite, entre autres, aux restrictions politiques mises en place par l'Europe. En effet, l'Amérique du Nord, notamment le Canada, accueille un nombre important d'Algériens.

L'Algérie est également confrontée à la migration de ses ressortissants qualifiés. Une étude réalisée pour le compte du BIT (Boukha-Hassane, 2010) montre que les émigrés algériens ayant un niveau d'études supérieur représentent 14,7% de la population totale d'émigrés de plus de 15 ans. Près des 2/3 des émigrés algériens résident au Canada (62%). Les Etats-Unis ainsi que la Grande Bretagne attirent également les migrants algériens qualifiés.

La diversification des profils des migrants algériens se traduit également par la présence des femmes dans ces mouvements, d'abord dans le cadre du regroupement familial et ensuite de façon isolée avec des motivations diversifiées.

⁸ Connue aussi sous le nom de la « décennie noire » ou « la « décennie du terrorisme » était la cause de la fuite de la classe intellectuelle, cible du mouvement islamiste, du pays. Les séquelles de cette période sont encore visibles, malgré la défaite en 2002 du groupe islamique armé (GIA). Cependant, des combats continuent toujours dans certaines régions du pays.

Par ailleurs, il convient de relever qu'au cours de la décennie 2000 une hausse considérable des flux de migration irrégulière est enregistrée. A ce titre, le phénomène des harragas (migrants sans-papiers) prend une ampleur inédite, exposant davantage, et spécialement de jeunes Algériens, aux risques inhérents à la traversée de la Méditerranée.

Pour la gestion politique des migrations algériennes, on note une multitude de ministères qui s'occupent du dossier de la migration. De même, l'État algérien a tenté de réorganiser ses relations avec les Algériens de l'étranger afin que ces derniers contribuent activement au développement de leur pays d'origine. Tout d'abord, il est important de noter que les Algériens de l'étranger participent aux élections présidentielles et législatives depuis 1997 et qu'ils sont représentés par huit députés au sein de l'Assemblée populaire nationale, sur un total de 389 députés. De plus, ils bénéficient des avantages de la réforme de la loi de nationalité en 2005, qui permet aux femmes algériennes mariées à un étranger de transmettre leur nationalité à leurs enfants. Toutefois, la politique visant à mobiliser les capitaux et les compétences des Algériens de l'étranger n'a pas eu, jusqu'à présent, le succès escompté. C'est le cas, par exemple, du projet « Home Sweet Home », qui visait à soutenir les investissements en Algérie, dans le cadre du programme MEDA⁹.

La Tunisie, comme les autres pays de la région, a une longue tradition migratoire essentiellement motivée par une société en crise (sous-emploi, déséquilibre entre villes et campagnes, expansion démographique, faiblesse du niveau de vie, politique, etc.). Face à cette situation, la migration internationale s'est aussi développée comme alternative et s'est d'abord essentiellement dirigée vers l'Europe occidentale, notamment la France.

⁹Le programme MEDA est instrument financier du Partenariat Euro-Méditerranéen instauré lors de la Conférence de Barcelone de novembre 1995. Mis initialement en place en 1996, MEDA a ensuite été modifié et renommé MEDA II en 2000, avant d'être finalement abrogé en 2006, suite à la réforme des instruments d'aide communautaire et la création d'un Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) mis en place le 1er janvier 2007. Dans le cadre de ce Programme, des conventions-cadres de financement avaient été conclues avec l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et l'Autorité Palestinienne. Source : <http://www.medeia.be/fr/themes/cooperation-euro-mediterraneenne/programme-meda/>

Mais avec la fermeture des frontières et l'application du visa Schengen, suite à la crise pétrolière des années 70, on a assisté à un glissement du centre de gravité migratoire vers l'Europe méditerranéenne (Espagne, Italie, Grèce).

Le Moyen-Orient et la région du Golfe, test également une zone de forte migration des Tunisiens, même les guerres des années 80 et 90 ont relativement réduit cette attraction vers ces pays.

Cette migration s'est aussi féminisée grâce à l'instauration du regroupement familial. Mais il faut noter que les femmes tunisiennes ont commencé à émigrer seules depuis les années 80. Elles ont aussi développé en parallèle à cette migration, des activités de circulation commerciale dans l'espace méditerranéen. Leurs destinations préférées étaient l'Italie (Milan surtout), la Turquie, la Lybie, la Syrie et le Maroc. Elles effectuaient de courts séjours pour acheter des produits qu'elles allaient vendre en Tunisie.

Au cours des trois dernières décennies (1980-2010), la féminisation des migrations tunisiennes s'est intensifiée et s'effectue pour des raisons diversifiées.

La Tunisie compte également un nombre important de ses ressortissants en situation irrégulière en Europe. En effet, depuis l'instauration du visa Schengen et les lois drastiques qui ont suivi, les Tunisiens ont eux aussi emprunté les voies irrégulières pour migrer en Europe. C'est à partir de la fin des années 90 que ce phénomène a réellement pris de l'ampleur.

Les Tunisiens ont été parmi les premiers à se servir des corridors marocain et mauritanien et à entrer en Europe par l'île Lampedusa, la Sardaigne ou Malte.

Mais si la migration des sans-papiers tunisiens était une sorte de réponse à une situation socio-économique en crise, elle est devenue un acte « politique » après la chute du régime de Benali suite à la « révolution Jasmin ».

Pour les transferts de fonds des migrants tunisiens:

La diaspora tunisienne, qui pèse 10 % de la population de Tunisie, a envoyé 3,539 milliards de dinars au pays en 2012, soit 2,282 milliards de dollars EU – contribuant

ainsi à 5 % du PIB. Malgré la crise qui frappe durement les migrants, c'est nettement plus qu'en 2011, (4,3 % du PIB avec 2,822 milliards de dinars, soit 1,486 milliard de dollars EU, envoyés), les envois de fonds ayant cru de 25,4 % ((Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux, Rapport, 2013).

« Ces fonds représentent 28,7 % de l'épargne nationale en 2012, contre 25,4 % une année auparavant », a affirmé le gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), précisant combien ces transferts contribuent à réduire le déficit de la balance des paiements.

L'Etat souhaite améliorer la prise en compte et l'impact des transferts de fonds des Tunisiens résidant à l'étranger (TRE) sur l'économie du pays – un enjeu rendu plus aigu par les turbulences économiques que traverse la Tunisie post-révolutionnaire et son besoin de liquidités. L'année 2013 a d'ailleurs marqué un premier pas en ce sens, en Tunisie : dès janvier, sur demande du Secrétaire d'Etat à l'Emigration, la BCT exigeait des banques la levée sine qua non et immédiate de la clause d'exclusivité.

3.1.4 La migration libyenne

L'émigration ne constituait pas un problème particulier avant la crise actuelle que connaît ce pays. Les rares Libyens résidant à l'étranger étaient principalement des hommes d'affaires et des étudiants, migrant généralement de façon temporaire.

Les émigrés libyens résident principalement au Royaume-Uni (70,9%), aux Etats-Unis (8,7%), et en Allemagne (7,0%). Dans les années 2000, le pourcentage d'hommes parmi les émigrés libyens était de 51,8 %, soit une quasi-parité de genre. Par ailleurs, 49,2 % avaient un niveau d'éducation moyen/élevé et 55,6 % et étaient employés à des postes hautement qualifiés (Cf. Base de données DIOC-E, OCDE (2011).

Avant la crise, la Lybie comptait quelques réfugiés politiques, qui, en 2009, étaient au nombre de 2.202, résidaient essentiellement en Allemagne (25,9%), au Canada (13,9%), en Suisse (13,6%) et aux Pays-Bas (11,1%).

La crise actuelle a eu comme conséquence l'émergence de nouveaux flux entre la Libye et ses voisins, notamment l'Égypte. En effet, depuis 2011, on note une augmentation importante du nombre de familles libyennes traversant les frontières égyptiennes et tunisiennes.

Les principales raisons poussant les Libyens à émigrer en Égypte sont le besoin d'assistance dans le domaine médical, le commerce et la présence de proches parents.

Avec la crise actuelle, la migration libyenne connaît des transformations importantes, complexes et est en constante mutation, mais malheureusement, on ne dispose pas de données pour la quantifier et mieux l'analyser.

Pour les transferts de fonds des migrants libyens, on peut dire que la situation de la Libye est différente de celle des autres pays de l'Union de Maghreb Arabe, étant un pays d'immigration, de transit vers l'Europe, mais non d'émigration. En conséquence, c'est plus un pays de départ des flux financiers et non de réception.

3.1.5 La migration Égyptienne

L'émigration égyptienne a connu plusieurs phases. Jusqu'en 1971, en raison de restrictions légales, seul un nombre limité d'Égyptiens, pour la plupart des professionnels, ont pu émigrer de façon permanente vers les États-Unis, le Canada, l'Australie, et les pays de l'Europe occidentale. Mais l'adoption de la Constitution en 1971, autorisant l'émigration « permanente » et « temporaire », a provoqué un flux sans précédent de travailleurs, en particulier après la Guerre de 1973 et la hausse de la demande de main-d'œuvre dans les pays du Golfe. Le premier choc pétrolier est donc à l'origine d'une vague d'émigration massive d'Égyptiens vers l'Arabie Saoudite, l'Iraq, d'autres pays du Golfe et la Libye.

L'Égypte fait également l'expérience de la permanence de l'émigration temporaire, un phénomène par lequel la migration vers les pays arabes devient moins provisoire et dépasse la migration de long terme en Europe et en Amérique du Nord. Récemment, de nouvelles vagues d'émigration, souvent irrégulières, ont été observées vers l'Italie et la France.

Selon l'Agence Egyptienne, [Central Agency for Public Mobilization and Statistics](#) (CAPMAS), l'année 2006 a enregistré 2 millions d'émigrants égyptiens dont 61,2% d'entre eux étaient des proches de travailleurs émigrés. Cependant ces estimations ne prennent pas en compte que les migrants permanents.

Si les mouvements migratoires d'égyptiens vers l'Europe se caractérisent par un profil plus ou moins équilibré des deux sexes, l'émigration vers les pays arabes reste essentiellement masculine.

Quant à leur niveau d'étude et activités exercées, les statistiques de l'OCDE de 2006 montrent que les émigrés égyptiens vers l'occident sont principalement qualifiés : 86,5% avaient un niveau d'éducation moyen-élevé et 66,4% étaient employés dans des professions hautement qualifiées. Par contre, les émigrés vers les pays arabes sont essentiellement peu qualifiés. Selon (CAPMAS), en 2007 la catégorie des Égyptiens, ayant un niveau d'instruction supérieur vivant dans les pays arabes, représentaient 26,4% avec une moyenne totale de 4,1% en Jordanie à 71,1% à Bahreïn.

On note également une importante migration égyptienne en Libye. En effet, dans ce pays, la communauté égyptienne était considérée comme l'une des plus importantes de la population étrangère. Selon les statistiques consulaires égyptiennes, en 2009, il y avait environ 2 millions de ressortissants égyptiens vivant en Libye. La plupart y travaillaient de façon irrégulière, selon une enquête récente sur la jeunesse égyptienne réalisée par l'OIM en 2011. Parmi ceux qui avaient émigré vers la Libye dans le passé, la majorité est entrée sans « un visa valide » (56,0%) ou « un contrat de travail » (8,0%).

Ces Egyptiens sont employés essentiellement dans l'agriculture et l'enseignement. Cependant, des données plus récentes recueillies par l'OIM lors de la guerre libyenne (Février-Novembre 2011) estiment que 154.634 ressortissants égyptiens ont quitté la Libye et sont rentrés au pays.

Il est à noter que les politiques de l'Etat égyptien empêchent le développement de la migration des femmes, par des lois restrictives et de sanctions surtout à l'encontre

des femmes célibataires. Selon la Banque mondiale, en 2005 sur les 1,1 millions de migrants temporaires égyptiens en 2008, 97% sont des hommes contre 2,94% de femmes dans les pays du Golfe.

Les femmes égyptiennes partent rarement pour des raisons économiques, du moins pas officiellement. On estime à seulement un 1/5 de ces femmes qui migrent pour des raisons économiques. Des études récentes (OIM et Coopération italienne, 2010) sur les migrants temporaires égyptiens en Europe, principalement l'Italie, ont révélé que seulement 10% des femmes égyptiennes qui résident en Italie sont impliquées dans des activités économiques, 45% pour les hommes.

Cependant, même si la principale raison de la migration n'est pas économique, il apparaît que les femmes, une fois en migration, exercent des activités économiques.

Les difficultés économiques et l'instabilité politique que connaît l'Égypte depuis la révolte de 2011 ont davantage poussé les Égyptiens à émigrer en Europe de façon irrégulière. Cette migration irrégulière est essentiellement constituée d'hommes.

L'État égyptien tente également d'encadrer, organiser et soutenir son émigration. Elle s'efforce également de conserver des liens importants et durables avec sa diaspora, dont le retour est favorisé par certaines incitations.

Le droit à l'émigration est garanti par la Constitution. En effet, l'entrée, la sortie et la circulation, comme le stipule la Constitution du 26 décembre 2012, la liberté de circulation, de résidence et d'immigration doivent être protégées, et qu'aucun citoyen ne peut être expulsé ou empêché de retourner au pays ni d'être empêché de quitter le pays. L'Égypte a conclu des accords de réadmission avec les pays de l'UE. Il y'a d'abord, l'Accord d'association - Égypte (2004) qui stipule que l'Égypte accepte de réadmettre tous ses ressortissants illégalement présents sur le territoire d'un État membre.

La loi sur la nationalité de 1975 a été réformée en 2004 et reconnaît désormais aux femmes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants. L'application de la réforme aux enfants nés avant l'adoption de la loi varie néanmoins elle aussi en fonction des nationalités des pères étrangers.

De même, Selon la loi n°111, l'Etat a l'obligation d'entretenir le lien avec sa diaspora, d'enregistrement des personnes souhaitant émigrer et diffusion auprès d'elles des opportunités d'émigration ; délivrance de permis d'émigration aux « migrants permanents » auxquels sont reconnus des droits (exemption fiscale des investissements, droit de réintégration dans la fonction publique).

3.1.6 La migration soudanaise

Le soudan a une tradition migratoire très ancienne, il a été tour à tour pays d'arrivée et pays de départ.

Un nombre important de Soudanais ont quitté leur pays à cause de l'instabilité politique pendant les périodes de guerre civile, au début des années 1990. Les communautés soudanaises ont commencé d'abord à se développer dans les pays voisins qui ont accueilli un grand nombre de réfugiés, ensuite vers l'Occident, notamment Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis et, plus récemment, le Canada et Australie.

Pour la migration soudanaise, comme pour les Egyptiens, la destination de prédilection a été, avant les révolutions militaires, les pays anglo-saxons ; entre autres le Royaume Uni (l'Angleterre essentiellement).

Les Soudanais migrent également vers les pays arabes comme la Libye, l'Arabie saoudite et les autres pays du Golfe.

¹⁰Les Soudanais ont principalement considéré et considèrent encore l'émigration comme une expérience temporaire pour l'amélioration des connaissances et des revenus. Ils ont généralement maintenu des liens importants avec leurs familles et leur pays d'origine. Beaucoup d'entre eux ont voulu contribuer au développement national ou même retourner au Soudan, en particulier ces dernières années, compte tenu des meilleures perspectives fournies par la Comprehensive Peace Agreement (CPA), signé le 9 janvier 2005 entre l'Etat soudanais et the Sudan People's Liberation Movement (SPLM).

¹⁰ <http://unmis.unmissions.org/Portals/UNMIS/Documents/General/cpa-en.pdf>

Les statistiques fournies par le ministère de l'Intérieur de l'Arabie saoudite montrent un total d'environ 500.000 ressortissants soudanais enregistrés dans ce pays en mai 2008, dont 54,1% sont des travailleurs de sexe masculin, avec 27,1% femmes, essentiellement proches des migrants hommes, contre 17,4% pour les membres de la famille de sexe masculin, et seulement 1,2% femmes émigrées qui travaillent. Mais en se référant aux données du Centre soudanais pour les études des migrations, de développement et de la population, on peut estimer entre 390.000 et 876.000, le nombre de Soudanais vivant en Arabie Saoudite, dans la même période.

Avec l'instabilité qu'a connue le Soudan, la sécession du Sud-Soudan et la détérioration de l'économie suite à la perte des deux tiers de sa production de pétrole, le pays connaît une intensification de la migration de ses citoyens. Ce phénomène touche toutes catégories sociales et économiques. En effet, selon les rapports du gouvernement le pays a subi un départ massif de qualifiés, notamment de médecins, qui ne cesse de croître.

Ce pays est aussi confronté au phénomène de la migration irrégulière de la part de ses citoyens, pour des raisons économiques mais aussi politiques.

En effet, selon la Commission des Réfugiés au Soudan, le nombre de réfugiés soudanais dans les pays voisins, bien qu'en baisse ces dernières années, est estimé à environ 389.000 en 2009. Plus de la moitié de ces réfugiés sont au Tchad, tandis que les autres sont principalement en Ouganda et en Éthiopie.

Cependant, des données récentes permettant d'évaluer le nombre de Soudanais en migration, leur composition et leur répartition géographique, manquent cruellement.

Les transferts de fonds ont commencé à arriver au Soudan depuis les années 80 et 90 avec la migration vers les pays pétroliers du Golfe. Cependant, selon les estimations établies en 2007 et 2009 par la Banque mondiale, les transferts de fonds par habitant au Soudan étaient significativement plus faibles que dans les autres pays arabes (respectivement 46 USD et 125 USD).

Le Soudan, à l'instar des autres pays de la région, n'a pas de politique migratoire en tant que telle et cohérente.

Toutefois, quelques actions ont été mises en place. Le Conseil supérieur pour les migrations a été créé en 2008, sous la présidence du vice-président de la République, mais on manque d'informations quant à ses actions. En outre, l'Organisation pour les Affaires de la Loi à l'étranger de travail soudanais (1998) définit les droits et les devoirs des travailleurs migrants soudanais, y compris le paiement d'une taxe spéciale, ainsi que le rôle du Secrétaire du Groupe de travail du Soudan à l'étranger au sein du Conseil des ministres. Différents ministères sont aussi en charge de la gestion des flux migratoires, mais leurs responsabilités se chevauchent souvent.

3.2 L'immigration en Afrique du Nord

Située entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Nord relie non seulement le Sud au Nord mais connecte également l'Asie et le Moyen Orient à toute l'Afrique. Plaque tournante entre les quatre directions, elle subit les pressions de toute part et joue un rôle pont entre sociétés, pays et continents. Ainsi, en plus d'être une région à fort taux d'émigration, l'Afrique du Nord est aussi terre d'immigration et espace de transit pour des candidats à la migration en Europe.

3.2.1 Les nord-africains en Afrique du Nord

La déclaration instituant l'Union du Maghreb Arabe (UMA) a été signée le 17 Février 1989 à Marrakech, au Maroc, par les chefs d'Etats des cinq pays qui la composent et que sont la Mauritanie, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Ce traité est entré en vigueur le 1er juillet 1989¹¹.

Ce traité comporte une clause facilitant la circulation des personnes entre pays membres et leur possibilité d'exercer une activité à moyen ou long terme et de s'établir, dans un autre pays de cet espace communautaire. Cette situation répond à une volonté d'intégration entre les pays de cet espace dit Maghreb Arabe. Mais l'UMA peine à fonctionner normalement, de ce fait, on assiste à des conventions bilatérales entre ces pays pour rendre effective la liberté de circulation.

Pour l'Egypte et le Soudan, qui ne sont pas membres de l'UMA, il existe aussi des conventions bilatérales et multilatérales (traités et conventions dans le cadre de la

¹¹ Source : <http://www.maghrebarabe.org/fr/conventions.cfm?type=1>

Ligue des Etats Arabes dont ils sont tous membres) ayant pour but de faciliter les mouvements et échanges entre ces deux pays et l'espace Maghreb arabe.

Cependant, si les ressortissants de ces pays de la région bénéficient, à priori, tous de l'avantage de la politique arabe en matière de migration, ils subissent également les mêmes lois et pratiques restrictives que les autres migrants non arabes.

3.2.2 Les occidentaux en Afrique du Nord

Les migrants occidentaux en Afrique du Nord bénéficient d'un statut privilégié que leur octroient les relations qu'entretiennent leurs pays d'origine avec ces Etats nord-africains.

Cette migration inscrite ainsi dans le cadre de la coopération, elle est constituée, d'une part, d'actifs, des entrepreneurs et investisseurs qui viennent s'y installer. D'autre part, de retraités qui profitent des possibilités que leur offre la politique du pays pour s'y installer ou pratiquer « une migration saisonnière », l'été au Pays et les saisons froides au Sud.

Mais cette migration est dite « invisible » car s'effectue dans un cadre sans obligation de visa pour entrer sur les territoires des pays nord-africains.

3.2.3 Les subsahariens en Afrique du Nord

Bien que certains finissent par s'y installer, l'Afrique du Nord est considérée par les Subsahariens comme une porte d'entrée vers l'Europe. Devant les difficultés, voire l'impossibilité pour la plupart d'entre eux, d'obtenir un visa et d'entrer légalement en Europe, les candidats subsahariens à la migration choisissent cette région comme passage pour entrer en Europe du Sud, via les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, ou l'Île de Lampedusa, en Italie, ou encore la Grèce. Mais bien que l'on assiste quasi quotidiennement à des drames dans la méditerranée, nombreux sont les migrants qui se retrouvent « bloqués » en Afrique du Nord.

Mais contrairement aux occidentaux, les subsahariens migrants installés ou en transit en Afrique du Nord, connaissent un sort moins enviable. En effet, dans le

cadre de la politique d'externalisation de la gestion et du contrôle des frontières européennes, les pays nord-africains mènent une politique très répressive vis-à-vis de ces populations.

Pour le Maroc, les villes de Tanger et Nador sont devenues des lieux de rassemblement des tous ces candidats à la migration, subsahariens mais également marocains, ressortissants d'autres pays arabes et même d'asiatiques.

Le Maroc est en effet devenu à la fois un pays émetteur de migration, de transit et d'accueil. Mais à cause des contrôles drastiques aux frontières de tout genre, les migrants désireux de passer aux territoires espagnols voient leur séjour marocain durer plus que ce qui est prévu (jusqu'à 2,5 ans en moyenne (Hein de Haas, 2008).

Vivant dans des conditions précaires, dans un pays qui n'a pas été préparé à les accueillir et qui subit des pressions européennes pour « jouer le gendarme »¹², des programmes d'urgence ont été mis en place avec comme toile de fonds une politique sécuritaire (Loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration clandestine (Elmadmad, 2011). Les chiffres d'arrivants ne cessent d'augmenter.

Les caractéristiques de cette migration sont généralement comme suit :

- ✓ Au départ, masculine, elle est devenue également féminine voire infantile ;
- ✓ L'âge moyen est de 27 ans, mais des mineurs non accompagnés tentent également l'aventure. Les mineurs âgés de 15-17 ans sont très peu nombreux. Aussi, le nombre de femmes accompagnées de bébés est en nette augmentation (généralement les femmes entament leur migration seules, mais donnent naissance en cours de leur migration sous l'effet du viol, de l'exploitation sexuelle, la vie en concubinage, surtout par protection, rarement une vie en couple qui manque la reconnaissance légale) ;

12 A lire à titre d'exemple les travaux du professeur Abdelkrim Belguendouz, entre autres : l'Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union européenne : l'exemple du Maroc, (<http://conflits.revues.org/1754>) et Le Maroc, vaste zone d'attente ? (<http://www.gisti.org/spip.php?article4234>)

- ✓ Le niveau d'instruction : jadis analphabètes, les migrants sont de plus en plus instruits.

Comme ce corridor marocain est devenu difficilement franchissable, les routes des subsahariens se sont réorientées d'abord vers la Mauritanie. Ces flux migratoires entrants en Mauritanie ont des racines plus anciennes et prennent source principalement dans les pays voisins comme le Maroc, le Sénégal, l'Algérie et d'autres pays limitrophes pour des raisons historiques, sociales et culturelles, d'abord.

Ensuite, à partir des années 1990, la Mauritanie a connu des flux importants constitués de réfugiés et des demandeurs d'asile en raison de conflits civils dans les pays africains comme le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire. Au cours des années 2000, la Mauritanie est devenue un pays de transit de grande importance attirant les migrants irréguliers voulant migrer en l'Europe via les îles Canaries.

Face à cette situation et compte des mesures restrictives européennes, la Mauritanie, à l'instar du Maroc, exécute, elle aussi, la politique d'externalisation de la gestion des frontières européennes. Cette situation donne lieu à de nombreuses formes de violation des droits humains, en dépit de tous les accords pouvant exister avec les pays d'origine de ces migrants et du droit international.

La Lybie accueille également les migrants subsahariens désirant se rendre en Europe. En effet, avec les événements du « printemps arabe », les couloirs de migration irrégulière se sont orientés vers d'autres pays de la région, notamment la Lybie. Actuellement pays en crise, les conditions des migrants, surtout en provenance des régions subsahariennes, très difficiles dans ce pays.

En effet, dans cette situation de chaos et de conflit, les migrants sont davantage exposés à toutes sortes de violations de leurs droits.

Au-delà des canaux de migration régulière, l'Algérie accueille des flux importants de migration des sans-papiers, constitués essentiellement de travailleurs subsahariens, employés dans une série de secteurs, tels que l'agriculture, la construction, le tourisme, l'industrie du vêtement, le service domestique. Mais contrairement aux autres pays, ces migrants viennent davantage pour s'installer.

Le Soudan accueille également ces mouvements de migrants irréguliers subsahariens. Ce phénomène est très ancien, car depuis son indépendance, il est devenu un pays d'asile, avec l'arrivée des premiers réfugiés officiels du Zaïre (actuelle République démocratique du Congo), suivie par l'Ouganda, le Tchad, l'Éthiopie et l'Érythrée.

En somme, la région d'Afrique du Nord, de par sa position, est un carrefour migratoire où se combinent les départs de leurs ressortissants, l'arrivée d'autres nationalités, en transit ou et qui s'installent durablement.

A côté de l'immigration de travail traditionnelle des pays voisins et des flux de réfugiés, dans les dernières années, de « nouveaux » migrants venant de pays comme la Chine, le Bangladesh, le Sri Lanka, les Philippines et la Turquie pour des raisons essentiellement économiques, s'y installent également.

3.3 Bilan de l'action de la société civile

La société civile nord-africaine a joué et joue un rôle important pour aider les migrants mais aussi veiller au respect de leurs droits.

Elle s'est d'abord intéressée à l'émigration des ressortissants de cette région pour ensuite essayer de venir en aide aux sans-papiers qui sont sur son territoire.

Cette aide se faisait en premier lieu, dans une optique humanitaire et après selon une approche-droit, avec l'avènement des nouvelles générations de droits de l'Homme. Seulement, la société civile nord-africaine n'évoluait pas dans le même climat socio-politique national avec les mêmes perceptions des questions de la migration, des différences entre les pays de la région sont notées.

Cette société civile est composée aussi bien d'acteurs sociaux, d'universitaires que de migrants eux-mêmes.

Si **la société civile libyenne** a développé beaucoup plus une approche philanthropique qu'humanitaire, c'est parce que le régime déchu de la Jamahiriya interdisait tout type d'association (civile ou partisane).

Quant à **la société civile soudanaise**, elle est restée piégée par une perception « indigéniste » du rôle de la société civile. Handicapée par les courants idéo-culturels pesant dans le pays, elle se trouve limitée dans ses actions qui se s'inscrivent dans le domaine de la philanthropie et d'actions humanistes (et moins humanitaire).

Pour **la société civile égyptienne**, armée de son leadership, a développé des initiatives portées par les associations de migrants égyptiens ainsi que des réseaux de la diaspora professionnels et étudiants visant à :

- Protéger les droits des émigrants ;
- Renforcer les liens entre les émigrants égyptiens entre eux.
-

Quant aux initiatives des institutions de recherche, elles visaient à :

- Mener des études sur l'émigration égyptienne (par exemple Le centre égyptien d'études économiques : collecte de données sur la diaspora ; son rôle potentiel dans le développement de leur pays, etc.).

Initiatives d'autres acteurs de la société civile, développées en faveur des sans-papiers :

- Faire respecter les droits des migrants réguliers et irréguliers (par exemple Tadamon (Vivre ensemble du projet), Caritas, Initiative égyptienne pour les droits personnels) ;
- Aider les réfugiés.

La situation de **la société civile algérienne** reste floue en matière de lutte contre la traque des sans-papiers et leur soutien. Si les études universitaires et académiques établissent un diagnostic catastrophique des conditions de vie de ces migrants, l'action de la société civile reste encadrée par les instances publiques (voire contrôlée). Par contre, la société civile algérienne évoluant à l'étranger est très active sur cette question dans plusieurs instances régionales ; à l'instar de la plateforme non-gouvernementale Euromed et nationale ; dans les pays d'accueil où la communauté est assez nombreuse.

La société civile tunisienne a connu la même situation de léthargie sous Benali mais avec la transition politique en cours, celle qui est à l'intérieur du pays commence à s'émanciper de toute orientation officielle. La société civile, très présente sur le terrain depuis le régime déchu, a lancé un réseau spécifique à la migration. Toutefois, elle s'intéresse plus à la migration tunisienne qu'aux étrangers résidant en Tunisie. Parmi ses acteurs, on peut citer les chercheurs et universitaires et Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux.

Pour ce qui est de la **Mauritanie**, les initiatives des associations de migrants mauritaniens, des réseaux transnationaux professionnels et étudiants, au sein de la société civile, sont plus diversifiées et riches. Elles visent à :

- La fourniture de services pour les Mauritaniens de l'étranger, d'établir des liens entre eux et favoriser le maintien des liens avec la Mauritanie (par exemple, L'Association Culturelle des Etudiants Mauritaniens - ACEM) ;
- La réalisation d'études et de recherche sur le rôle potentiel des expatriés mauritaniens dans le développement de leur pays et de collecte de données sur la diaspora mauritanienne ;
- Implication des expatriés mauritaniens au développement local ou dans la politique: par exemple, "Pour la Mauritanie initiative" créée par les expatriés mauritaniens aux Etats-Unis ; l'Appel Citoyen pour Reconnaître les Mauritaniens de l'étranger (ACREME).

Concernant les initiatives locales, elles visent :

- La Sensibilisation contre l'émigration irrégulière et dissuader les émigrants irréguliers potentiels de se déplacer (par exemple, l'Association mauritanienne de lutte contre l'immigration « illégale » de - AMLII) ;
- La sensibilisation de la population locale et les responsables gouvernementaux pour la réinsertion des réfugiés mauritaniens dans la société mauritanienne ;

- Les initiatives de la société civile en faveur de cette immigration dite « irrégulière » visant à :

- Fournir des services et de sauvegarder les intérêts des immigrants ; et travailleurs immigrés (La Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie) ;
- Encourager un débat national sur la gestion de la migration (par exemple, Association pour la Protection de l'Environnement et Action Humanitaire - APEAH, Le Guide Centre pour la Migration).

Quant à la société civile marocaine, elle a porté la question de la migration dans toutes les tribunes et les forums. Elle s'associe aussi au gouvernement pour mettre en place des projets en faveur des migrants aussi bien nationaux qu'étrangers ou de participer, à travers certaines de ses composantes, à titre de consultant à la politique nationale migratoire.

A côté de ce tissu associatif national, des ONG internationales se sont investies pour venir en aide aux migrants, en développant des programmes de formation, de soutien et d'appui pour les associations locales et nationales.

Conclusion et Recommandations

Conclusion

Le constat général qui se dégage de cette étude est le manque de données, surtout statistiques, désagrégées selon les types de migrations (migrations de longue durée ou temporaires, transfrontalières, irrégulières), les catégories de migrants (migrants ou réfugiés, migrants qualifiés ou non qualifiés, jeunes et moins jeunes, mineurs, femmes, migrantes seules ou proches de migrants), etc., concernant les migrations intra-africaines.

Cependant, l'analyse documentaire confirme néanmoins la longue tradition migratoire des populations africaines, quelle que soit la région. Elle a aussi mis en exergue la diversification des catégories de migrants, la complexité des formes migratoires qui coexistent.

Elle a en effet montré que les profils et raisons migratoires de ces populations africaines en migration sont devenus très hétéroclites. Bien que la migration africaine reste majoritairement masculine, elle s'est nettement féminisée. Elle est davantage constituée de jeunes adultes, mais la migration des mineurs, surtout non accompagnés, est aussi un phénomène assez important. De même, les urbains côtoient les ruraux, les qualifiés, voire hautement qualifiés, occupent une part importante de cette migration africaine, à côté des migrants analphabètes, illettrés.

L'étude a aussi montré que l'Afrique est la première destination des migrants africains, à l'exception de l'Afrique du Nord. En effet, bien que les migrations Sud-Nord soient plus connues et plus documentées, les migrations subsahariennes sont davantage inter et intra-régionales.

D'une manière générale, les raisons migratoires sont économiques, politiques, conflits civils, socio-culturelles, familiales, climatiques/environnementales, etc.

Il ressort en effet de la littérature existante que les migrations africaines ignorent les frontières héritées de la colonisation qui séparent des tribus, des familles, des clans, entiers, qui se retrouvent de part et d'autre de ces frontières, éloignent certaines populations de leurs espaces vitaux, entre autres.

Ce sont principalement les liens socio-culturels, familiaux et les rapports socio-spatiaux, par les disparités socio- entre les pays, les conflits civils et politiques, le commerce transfrontalier, etc., qui alimentent les mouvements de populations vers d'autres pays d'une même région, d'autres régions et d'autres continents.

Les tensions et les conflits au sein d'un pays qui se déclarent entre ethnies, fractions tribales, contre une minorité, ou entre clans politiques ; ce sont des causes afférentes à la citoyenneté, la démocratie et le système politique en vigueur.

Par ailleurs, certains parmi ces pays sont, ou ont été, à la fois des pays d'émission et d'accueil en raison des conditions socio-politiques.

Toutefois, d'une région à une autre, quelques spécificités sont observées.

Si l'Afrique de l'Ouest est connue comme étant une zone de migration importante, elle est d'abord intra régionale. Selon les spécialistes, 70% des migrants ouest africains restent dans la région, seuls 15% d'entre eux migrent vers l'occident. Les statistiques les plus récentes indiquent qu'il y a dix fois plus de mouvements migratoires au sein de l'Afrique de l'Ouest que vers les autres pays, notamment occidentaux (Adepoju, 2002 ; Fall, 2003).

Les principales routes migratoires africaines des migrants d'Afrique de l'Ouest sont : les Maliens et Burkinabés, Sénégalais, par exemple, vers la Côte d'Ivoire ; des populations originaires de différents pays qui passent par le Niger, notamment la zone d'Agadez pour les migrants vers la Libye ; les Guinéens vers le Sénégal, les Sénégalais vers la Gambie, etc.

La tendance est, en revanche, inverse pour l'Afrique centrale, où les migrations inter régionale et internationale sont plus importantes que celle intra régionale. A la différence des autres régions africaines, les migrants originaires de l'Afrique centrale sont installés plus en dehors de l'Afrique (39 %) que dans le continent (38 %) ou même à l'intérieur de cette région (23 %) (FIDA, 2007).

Dans cette région, les flux migratoires les plus marquants sont : ceux provenant du Tchad, Nigéria, Bénin, du Sénégal, etc., vers le Cameroun et le Gabon.

L'Afrique australe, pour sa part, est une zone de migration intra-régionale et surtout transfrontalière mais avec des pays essentiellement émetteurs, comme le Zimbabwe et d'autres plutôt récepteurs l'Angola, l'Afrique du Sud et le Botswana.

Dans cette zone, l'Afrique du Sud apparaît comme la principale destination des migrants venant du Mozambique, Lesotho, Zimbabwe (récemment), de la République démocratique du Congo mais également de ressortissants de nombreux pays ouest africains.

Quant à l'Afrique orientale, elle se singularise par un relatif faible taux de migration, comparée aux autres régions africaines. Toutefois, il faut noter que les conflits en Somalie, au Burundi, au Rwanda ainsi que la violence électorale dans des pays comme le Kenya ont été à l'origine de nombreux départ en migration. Mais les pays de la Corne de l'Afrique, à cause des conflits armés et la famine, connaissent des départs massifs et forcés de leurs populations vers les autres pays de l'Afrique et des régions africaines proches mais également vers les pays du Golfe, via la Mer Rouge et le Golfe d'Aden.

Si les mouvements de populations en Somalie, l'un des trois premiers pays du monde qui fournissent le plus de réfugiés selon HCR, à cause essentiellement du conflit avec les Shebab et la famine, sont plus médiatisés, l'Erythrée, un autre Etat de la corne de l'Afrique, connaît, selon Denninger (2015) une émigration massive de sa jeunesse due à une situation domestique catastrophique.

Inversement, selon les rapports de situation de l'OIM¹³, des pays de la région, Djibouti, en Ethiopie, en Somalie, etc., ont reçu plus 72 00 migrants venant du Yémen en 2015.

Pour ce qui est de l'Afrique du Nord, les migrations sont essentiellement tournées vers les autres continents, notamment l'Europe pour la plupart, le Moyen-Orient, avec qui elle forme l'UMA, les pays du Golfe. A l'exception de la Mauritanie, pour qui des pays d'Afrique subsahariens comme le Sénégal, le Mali, ont été pendant

¹³ Source : <https://www.iom.int/fr/news/la-migration-irreguliere-dans-la-corne-de-lafrique-augmente-en-2015>

longtemps les principales destinations. Mais aujourd'hui les migrants mauritaniens sont plus tournés par les pays du Golfe, notamment l'Arabie Saoudite, et l'occident, la France principalement.

De même, depuis le « printemps arabe » surtout, les guerres, les conflits, l'instabilité économique et politique, la pauvreté et le chômage en Afrique du Nord conduisent de nombreux jeunes à quitter leurs pays d'origine.

Par ailleurs, bien que les régions africaines, soient à la fois zones d'émigration, d'immigration et de transit, pour certaines d'entre elles, notamment Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Niger, etc.), ce phénomène est plus marqué en Afrique du Nord.

Cependant, l'instauration du visa Schengen et la fermeture des frontières à la migration de travail à partir de 1975, notamment par la France, ont bouleversé les mouvements migratoires dans cette région, comme dans le reste de l'Afrique, d'ailleurs.

En effet, d'une migration de travail où le migrant rêvait de rentrer chez lui une fois enrichi, avec la crise du pétrole et l'instauration du regroupement familial, ce mythe s'est évaporé. Les générations de migrants s'installent dans les pays d'accueil.

La migration nord-africaine est passée d'une migration de travail où les migrants étaient perçus comme des étrangers qui sont appelés pour réaliser une tâche puis rentrer chez eux à une migration d'établissement.

Ce changement s'accompagne également de nombreuses restrictions concernant l'entrée et le séjour des migrants originaires d'Afrique dans le vieux continent.

En effet, c'est aussi à partir de cette période que le phénomène des sans-papiers a vu le jour, avec des procédures nouvelles limitant le droit à la migration et encourageant le retour et la réadmission¹⁴. La région d'Afrique du Nord, et surtout Les pays africains autour de la Méditerranée sont devenus les principales routes vers Europe

¹⁴ Conseil Européen, Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration. 2013

pour les migrants originaires d'Afrique Subsaharienne et du Nord, au gré des opportunités et de l'attrait des réseaux de passeurs.

Ce phénomène est intensifié ces dernières décennies et est devenu plus dramatiques (Denninger, op. cit.).

Poursuivant son analyse, Denninger (op. cit) affirme qu'il existe trois routes principales empruntées par les Subsahariens dans l'espoir d'accéder en Europe :

- Première par le Sénégal, la Mauritanie, le Sahara occidental pour arriver au Maroc dans l'espoir d'atteindre les Îles Canaries ou les enclaves espagnoles en territoire marocain de Ceuta et Melilla ;
- Une deuxième route : des migrants originaires de différents pays d'Afrique occidentale et le reste du monde rejoignent le « carrefour d'Agadez », ville saharienne du centre du Niger ;
- La troisième et dernière route : celle des migrants issus essentiellement de la corne de l'Afrique, Erythrée, Somalie, notamment, qui passent par le Soudan et le Tchad avant de rejoindre Agadez pour ensuite passer en Libye.

Si la Lybie a toujours été une zone d'immigration, grâce à la richesse de ses ressources naturelles, depuis la fermeture des frontières occidentales, elle est devenue un carrefour où se retrouvent des migrants originaires de différentes régions d'Afrique mais également du Moyen Orient vers l'Europe.

La crise qu'elle connaît depuis la chute de Kadhafi en 2011 a eu un effet considérable sur ces migrations.

La porosité de ses frontières avec ses voisins africains et la guerre civile entre qu'il connaît actuellement ont favorisé l'arrivée de ces migrants.

Cette situation actuelle, en plus de rendre les migrants plus vulnérables et donne lieu à des exactions et maltraitance de toutes sortes, a contribué à l'insécurité qui règne dans cette zone.

Cette situation a ainsi favorisé le développement d'une « économie de trafic des personnes » et de traite des êtres humains, qui se retrouvent souvent coincés dans ces

pays, faute de pouvoir atteindre les côtes européennes ou périssent en mer ou encore viennent accroître le nombre de migrants irréguliers qui vivent en Europe.

Cette situation a contribué à l'existence de ce que l'on appelle les « **migrants en situation de risque** ».

Quelle que soit la région, les migrants économiques ou réfugiés, temporaires ou de longue durée ou encore transfrontalières sont confrontés à de nombreuses difficultés de circulation mais également de résidence et d'établissement. Ils sont victimes de différentes formes de violation de leurs droits, situation aggravée par les conflits armés, la rébellion et le terrorisme qui règnent dans la région.

Pourtant, comme le montre l'étude, toutes les régions ont mis en place des instruments juridiques ayant pour but de favoriser la liberté de circulation des personnes, biens, services, d'échanges marchands à travers un marché commun. Il existe en effet tout un arsenal pouvant assurer le respect des droits de ces populations en mobilité.

En Afrique subsaharienne, en plus des dispositifs régionaux présentés dans ce document, l'Union Africaine a également mis en place un arsenal juridique de gestion des mobilités des populations.

En Effet, le traité d'Abuja signé en 1991, instituant le Communauté Economique Africaine (CEA), est le premier cadre de gestion des migrations dans la mesure où elle fait explicitement référence à la libre Circulation des personnes, aux droits de Résidence et d'Etablissement (Chapitre VI, Article 43).

Les Etats membres se sont ainsi engagés à conclure un Protocole relatif à la libre circulation des personnes et à assurer la jouissance des droits de résidence et d'établissement à leurs ressortissants à l'intérieur de la communauté et de prendre les mesures nécessaires à la réalisation progressive. Dans ce traité qui a défini six étapes d'intégration à réaliser en 40 ans, la création d'un Marché Commun Africain était la cinquième (Sakho, 2016).

Il repose sur un Programme Minimum d'Intégration qui s'appuie sur les Communautés Economiques Régionales (CER) qui doivent permettre une application concrète et effective de ce protocole sur la libre circulation des personnes parallèlement à celle des biens, services et capitaux.

Ce Programme a pour objectif de favoriser l'intégration africaine en créant un lien entre les Etats membre, les CER et la Communauté de l'Union Africaine (CUO), en tenant compte des différents niveaux d'intégration régionale des CER. Pour une intégration Africaine, ce programme tente, par conséquent, de connecter les différentes communautés régionales que sont : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché Commun de l'Afrique Australe (COMESA), qui ont déjà mis en place des zones de libre-échange (Tiphaine G., 2016)¹⁵.

Cependant, l'idée de mettre en place une politique migratoire commune est assez récente. C'est en 2006 que deux projets traduisant la vision de l'Union Africaine sur les migrations continentales ont vu le jour. Parmi lesquels, le Cadre d'orientation pour les migrations composé de neuf thématiques (migration de travail, contrôle des frontières, migration irrégulière, déplacement forcé, droits humains, migration interne, collecte des données en matière de migration, migration et développement ainsi que coopération et partenariats internationaux).

A travers ce Cadre d'orientation, les Etats membres de l'UA affirment leur volonté de favoriser la libre circulation des personnes à l'échelle régionale et continentale, en traitant la question des migrations dans un cadre global qui prend en même temps en compte d'autres problématiques qui se posent au continent et que sont sécurité, stabilité, développement et coopération (Sakho, op. cit).

En plus de ce cadre continental et les organes communautaires, il y a les politiques migratoires nationales.

¹⁵TIPHAINÉ G, 2016, L'Union Africaine et ses politiques migratoires. <http://mitrajectoires.org/wp-content/uploads/2016/03/L%E2%80%99Union-Africaine-et-ses-politiques-migratoires.pdf>

D'une manière générale, peu sont les pays africains qui ont en place une politique permettant de gérer la question migratoire, ses enjeux et défis.

Néanmoins, on peut noter quelques-unes en état de balbutiement dans quelques pays, Sénégal, République Démocratique du Congo, Kenya.

Cependant, tous les pays africains ont des structures administratives au sein des ministères ou et en dehors chargées de la gestion de migrations.

Cependant, malgré l'arsenal juridique continental et régional, les dispositifs administratifs nationaux, la gestion efficace des migrations pour en faire un vecteur de développement pose un réel défi à l'Afrique.

Les obstacles à la libre circulation des personnes, les droits de résidence et d'établissement ne cessent de s'accroître, depuis les années 80, à l'échelle du continent mais, pire, à l'intérieur d'une même communauté. Dans un contexte de crise socioéconomique et d'affirmation identitaire, identités nationales et territoriales, les représentations de l'étranger se sont dégradées et les mesures et pratiques limitant les possibilités de circuler et de travailler des migrants se sont multipliées.

Franchir les frontières matérielles, héritées de la colonisation et les frontières immatérielles pour circuler, s'établir et travailler sont devenus des défis importants que l'Afrique devra relever :

- Cohabitation difficile entre migrants et autochtones en temps de rareté de l'emploi ;
- Limitation de l'accès des étrangers au travail salarié, notamment à cause de politique généralisée d'ivoirisation, de zaïrisation, de gabonisation, etc., (Bredeloup, 2009) ;
- Exactions poussant les migrants à décider de partir par eux-mêmes, l'exemple de 2000 migrants Sénégalais au Gabon qui s'étaient inscrits au consulat, selon le Directeur des Sénégalais de l'extérieur¹⁶, en peu de temps ;

¹⁶Pour attester des entraves à la libre circulation dans son allocution lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion régionale organisée à Dakar par Made Afrique, le Directeur des Sénégalais de l'Extérieur, M Sory Kaba, a affirmé de plus de 2000 Sénégalais attendaient leur rapatriement du Gabon.

- Tracasseries et corruption au niveau des frontières terrestres de la part d'agent qui freinent l'effectivité des Protocoles de libre circulation. C'est pour remédier à ce problème que la CEDEAO a mis en place des Unités Pilotes d'observation qui sont en cours d'expérimentation dans quelques pays, comme le Sénégal ou le Nigéria ;
- Procédures d'expulsions systématisées ces dernières années de la part de certains Etats comme l'Afrique du Sud qui n'a pas hésité à refouler des dizaines de milliers de Congolais, Zimbabwéens ou Mozambicains. En effet, face au chômage croissant depuis la fin de l'apartheid, le gouvernement sud-africain considère ces migrants comme une menace contre l'emploi de ses citoyens (Bredeloup, op. cit.).
- Pouvoir discrétionnaire des Etats aussi bien pour les dispositifs de l'UA qu'au niveau des instruments communautaires, limite la possibilité de les appliquer. En effet, ces cadres juridiques régionaux et communautaires ne sont pas contraints et coercitifs, chaque Etat est libre de les appliquer ou pas selon ses intérêts et son interprétation ;
- Retard dans la ratification des Protocoles ;
- Externalisation de la politique européenne de gestion de ses frontières par certains pays comme le Maroc ou la Mauritanie ;
- Bien que cela ne soit pas un phénomène nouveau, les conflits armés et le terrorisme international ont fortement contribué d'une part, à l'accroissement des déplacements de populations en Afrique et, d'autre part, entravent de façon significative la liberté de circulation des différentes catégories de populations en mouvement, qu'ils soient migrants économiques ou réfugiés ;
- Etc.

Recommandations

Pour faire de la migration un vecteur de développement et l'accueil digne des réfugiés, l'Afrique doit relever ces défis précités. Pour cela, les Etats doivent œuvrer pour une intégration économique réussie et inclusive et qui passe forcément par la liberté de circulation des personnes et des biens et le respect des droits de résidence et d'établissement. Autrement dit, les Etats membres, à l'échelle nationale, régionale et continentale, doivent :

Harmonisation des cadres juridiques et gestion concertée des migrations :

- Veiller à l'effectivité des dispositifs existants à travers des mesures plus coercitives qui permettraient de sanctionner les Etats qui entravent délibérément les mouvements de personnes au mépris des traités existants.
- Elaborer une politique migratoire pour l'intérêt des citoyens africains et non influencées par les besoins des bailleurs et principalement de l'Union Européenne ;
- Parler d'une seule voix face à l'Union Européenne pour mieux négocier les accords de partenariats et veiller au respect des mesures prises ;
- Mieux intégrer la société civile dans les négociations et la prise de décision ;
- Harmoniser les dispositifs de l'UA et ceux des Communautés, d'une part et, d'autre part entre ceux-ci et les politiques migratoires nationales ;
- Politiques de sanctions sévères vis-à-vis pour mettre fin aux Pratiques des agents des administrations nationales ;
- Sensibiliser davantage les populations pour une meilleure connaissance de leurs droits et des dispositifs existants. Cette ignorance a contribué à l'existence d'un grand nombre de migrants en situation irrégulière dans certaines régions, en particulier, en Afrique australe ;
- Mettre fin au millefeuille et à la dispersion des structures étatiques nationales de gestion de la question migratoire. En effet dans tous les pays africains, on constate la multiplication des structures administratives sur la question et surtout leur cloisonnement ;

Migration de la main d'œuvre et le recrutement :

- Lutter contre le protectionnisme des marchés nationaux de travail dans la plupart des Etats membres au mépris des droits de résidence et d'installations inclus instruments communautaires et l'UA et qui doivent permettre aux citoyens de pouvoir occuper un emploi salarié. A titre d'exemple, au **Niger**, le recrutement d'un travailleur étranger doit être motivé par l'absence de compétences nationales en mesure d'occuper le poste ; au **Liberia**, l'employeur doit prouver son incapacité à trouver un travailleur national et prendre en considération et privilégier les citoyens libériens qualifiés inscrits sur une liste établie par le Ministère du Travail. Les exemples peuvent être multipliés dans toutes les régions du continent ;
- Favoriser la circulation des citoyens qualifiés entre les pays et les régions pour éviter leurs départs vers d'autres continents. Par exemple, au moment où le Sénégal compte un nombre très important de Docteurs dans tous les domaines et qui ne n'arrivent pas toujours à s'insérer dans leur pays, le Mali, pays limitrophe, connaît un déficit de Docteurs dans certaines filières dans ses universités.

Protection, droits des migrants et sécurité :

- Garantir les droits des travailleurs migrants intra et interrégionaux ;
- Répondre aux besoins de protection des migrants en situation, notamment ceux qui se trouvent dans des pays de transit ;
- Porter une attention particulière à la catégorie de migrants dits en situation de risque aussi bien au sein du continent qu'à l'extérieur ;
- Prendre les questions de sécurité à bras le corps pour lui trouver une réponse adéquate mais sans faire l'amalgame entre migration et terrorisme.

Implication et partenariat avec la diaspora :

- Faire de sa diaspora un véritable partenaire et acteur de développement, et cela quelle que soit son territoire d'installation et ses types de compétences. En effet, l'Union Africaine a déclaré la diaspora comme étant sa sixième région. Cependant, des actions concrètes, comme valoriser et réorienter les transferts, de fonds vers des activités productives, appuyer les initiatives de la

diasporas, mieux favoriser un cadre de coopération et partenariats entre associations de migrants, etc., pour mieux impliquer la diaspora dans les efforts de développement peinent à se mettre en place. Malgré tout, la diaspora tente de contribuer au développement de différentes manières :

- ✓ Investissement de capital financier ;
- ✓ Coopération décentralisée ;
- ✓ Mise à disposition de capital humain et social.

Meilleure implication de la société civile :

- Faire de la société un partenaire dans la gestion des migrants et les négociations avec l'UE ;
- Soutenir le réseautage des organisations de la société civile et sa capacitation ;
- Encourager et soutenir les échanges de bonnes pratiques entre organisations et Communautés économiques régionales ;

Collecte de données sur les migrations :

- Initier des recherches permettant de mieux connaître ce phénomène et disposer d'une base de données solides, probantes et désagrégées. En effet, les populations africaines en migrations présentent des profils sociaux beaucoup plus diversifiés que le laissent entendre le discours politico-médiatique en Afrique comme en Europe et leurs raisons migratoires sont très diverses. En effet, il sont hommes, femmes, familles entières qui se déplacent, ruraux, souvent ayant effectués une migration interne vers les centres régionaux et les capitales avant de tenter la migration externe, analphabètes, diplômés et hautement diplômés, étudiants, enseignants, entrepreneurs transnationaux, paysans, vendeurs de rue, sportifs, marabouts, etc., en transit ou s'installent de façon durable ou temporaire, ou encore en circulation, dans un autre pays d'une même région, entre différente région ou encore entre l'Afrique et l'Europe.

La gestion de ces migrations dans sa diversité des profils, des raisons et des itinéraires nécessitent des études approfondies, ce qui manque actuellement,

comme en atteste cette revue documentaire, dont les résultats permettront de nourrir les activités de plaidoyer et de sensibilisation mais aussi d'éclairer les décisions et actions politiques ;

 **Donner de l'espoir et le choix, de migrer ou rester, à sa population :**

➤ Bien que l'économique ne soit pas la seule motivation des candidats à la migration, le développement des pays africains permettrait d'éviter les drames auxquels nous assistons. Pour cela :

- ✓ Développer les zones, surtout rurales, désœuvrées par une politique de décentralisation concertée et inclusive ;
- ✓ Une bonne gouvernance dans la gestion de la cité et dans tous les domaines ;
- ✓ Avoir le courage politique de sceller certains encore au détriment de ses citoyens et surtout de son secteur économique, comme le cas des APE ;
- ✓ Œuvrer à l'intégration économique de l'Afrique.

➤ Etc.

En somme, l'Afrique doit adopter une attitude lucide et responsable en impulsant sa propre politique et définissant ses priorités en la matière et ne pas se caler sur l'agenda de l'Europe et ne pas donner la priorité aux préoccupations de l'Europe qui ne correspondent pas toujours aux intérêts de ses populations ;

La migration étant un fait social total, donc multidimensionnelle, doit être traitée dans sa globalité et dans toutes ses dimensions.

Bibliographie

ADEPOJU, A., 2002, « Fostering Free Movement of Persons in West Africa: Achievements, Constraints, and Prospects for Intra-Regional Migration », *International Migration*, 40(2): 3-28.

AMMASSARI S., 2004, « Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest », *Cahiers des migrations internationales*, Bureau International du Travail, décembre.

Mémoire de Licence en Droit Public, Université africaine de Technologie et de Management UATM-GASA, source : mémoire Online.

Atelier technique maghrébin, 20015, sur « Fuite des cerveaux dans les pays de l'Union du Maghreb Arabe, Alger, 14 avril.

BANULESCU-BOGDAN, N., 2011, *The Role of Civil Society in EU Migration Policy: Perspectives on the European Union's Engagement in its Neighbourhood*. Migration Policy Institute, Washington DC.

BOUKLIA-HASSANE, R., 2010, Migration pour le travail décent, la croissance économique et le développement : le cas de l'Algérie. *Cahiers des migrations internationales*, N° 104, Programme des migrations internationales, BIT, 2010.

MUSONDA, M. F., 2006, Migration Legislation in East Africa. *International Labour Office*, Geneva.

BLACK R. et al., 2003b, « Transnational Migration, Return and Development in West Africa », Final Research Report, Sussex Centre for Migration Research, Brighton: SCMR.

BREDELOUP S., 2009, « La migration africaine : de nouvelles routes, de nouvelles figures ». *Revue Quart Monde*, N°212/4 - Migrations : un monde qui bouge.

CRUSH, J., WILLIAMS, V., and PEBERDY, S. (2005). *Migration in Southern Africa: Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration*. SAMP, Cape Town

CHARRIERE F., et FRESIA M., L'Afrique de l'Ouest espace migratoire et espace de protection, Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés, novembre.

DENNINGER Romain, 2015, Routes migratoires sahéliennes et méditerranéennes, juillet, source : <http://www.nouvelle-europe.eu/routes-migratoires-saheliennes-et-mediterraneennes>.

DEVILLARD Alexandre, BACCHI Alessia et NOACK Marion, 2015, Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, ICMPD et OIM, mars.

Direction de la statistique, Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages, 2000. Cette enquête réalisée en 1998/99 auprès d'un échantillon de 5184 ménages.

DODSON, B. and CRUSH, J. (2013). Migration Governance and Migrant Rights in the Southern African Development Community (SADC): *Attempts at Harmonization in a Disharmonious Region*. Draft paper prepared for the UNRISD Conference Regional Governance of Migration and Socio-Political Rights: Institutions, Actors and Processes. Geneva

DODSON, B. et al. (2008). *Gender, Migration and Remittances in Southern Africa*. SAMP Migration Policy Series No. 49, Idasa, Cape Town, and Queen's University–Southern African Research Centre, Kingston.

DODSON, B. (1998). Women on the move: Gender and cross-border migration to South Africa. *SAMP Migration Policy Series*, No. 19

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies de 2013

ELMADMAD K., 2011, Rapport sur le cadre juridique et institutionnel de la migration au Maroc ,Années 2009 et 2010. http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/16204/CARIM_ASN_2011_31.pdf?sequence=1

Global IDP Survey (1998) Internally Displaced People : A Global Survey (London : Earthscan Publications.

FALL, A.S., 2003, Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine, Cahiers de Migrations Internationales, 62F, Genève : BIT.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (2009).

HEIN DE HAAS, 2008, Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union: An Overview of Recent Trends, Migration Research, Series n°32, OIM.

Horton M. C. (1991). "Primitive Architecture and Islam in East Africa," *Muqarnas* 8, pp. 103-06. <http://www.iom.int/sites/default/files/country/docs/AUP00570-RO-Nairobi-Regional-Strategy.pdf>

MARTIN, I., BONFANTI, S., 2015, Migration and asylum challenges in Easter Africa :mixed migration flows require dual policy approaches. **Series/Number:** Migration Policy Centre; Policy Briefs; 2015/04

MONZALA Wencesias Sacré Cœur, 2009, Les initiatives d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : analyse du cadre institutionnel de la CEDEAO.

PERALDI M., (éd.), Les mineurs migrants non-accompagnés : Un défi pour les pays européens, Karthala, Paris, 2013.

OCDE, 2011, Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE et dans les pays non-OCDE: DIOC

OIM and Cooperazione Italiana. (2010). Egyptian Entrepreneurs in Italy through the Global Crisis: Fears, Hopes and Strategies. Cairo: IOM OULD JIDDOU FAH, O. B., 2010, « Mauritanie Migration, marché du travail et développement, Document de travail réalisé dans le cadre du projet de recherche « Faire des migrations un facteur de développement : Une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Source : <http://www.ilo.org/public/french/bureau/inst/download/mauritania.pdf>

OIM, Migration en Mauritanie, Profil national 2009, p.41.

Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux, Rapport (<http://ftdes.net/rapports/immigrant2013.pdf>),

IOM and Cooperazione Italiana. (2010). Egyptian Entrepreneurs in Italy through the Global Crisis: Fears, Hopes and Strategies. Cairo: IOM.

OIM et Ministère de la justice Marocaine : <https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/activities/countries/docs/Traite Transnationale des personnes %20Etat des lieux et analyse des r%C3%A9ponses au Maroc.pdf>

OULD BRAHIM OULD JIDDOU FAH, 2010, (pour le compte de l'OIT), Mauritanie : Migration, marché du travail et développement.

SAKHO P., 2006, Les cadres juridique, politique et administratif de la migration intra-africaine. Communication introductive, Réunion régionale sur la migration et la mobilité intra- et inter-régionale : « *Pas de mobilité sans protection : migration et mobilité intra- et interrégionale en Afrique*, Dakar, du 3 au 5 Octobre

UNICEF, Migration en Espagne des enfants non accompagnés : cas du Maroc

<http://www.unicef.org/morocco/french/Etude Migration des mineurs Marocains vers l Espagne.pdf>

WAGUE O., 2015, Atelier technique maghrébin sur « Fuite des cerveaux dans les pays de l'Union du Maghreb Arabe, Alger, 14 avril.

DRC, 2007, Migration en Afrique de l'Ouest et du Centre,
https://publications.iom.int/system/files/pdf/mpafricaregionaloverview_6march2012_o.pdf

<http://unmis.unmissions.org/Portals/UNMIS/Documents/General/cpa-en.pdf>

<http://www.maghrebarabe.org/fr/conventions.cfm?type=1>